



SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE



**GRAND BASTIA**

# Doper l'attractivité

P22

**GHJUVAN TERAMU ROCCHI**

Hommage  
à  
l'Alb'Oru



**INITIATIVE**

L'Histoire  
en  
conférence



**1,60€**



BATTÌ P2 • ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA P4 • AGENDA P26

**S E M P R ' À F I A N C ' À V O I**



## Mille sabords!

Tremblement de terre en 2015, tempête en 2017, en Corse. Les nationalistes, tels des filibustiers, ont remporté la bataille des législatives avec l'élection de trois de leurs candidats sur les quatre circonscriptions que compte l'île. Scènes de liesse dans les rues pour fêter la victoire de trois moussaillons qui n'en sont pas! Et ce même dans la cité impériale pourtant gagnée haut la main par le candidat Les Républicains.

«*Les Corses se distinguent encore*» entend-on! Prenons cela pour un compliment face aux «*Vous irez voir Angela pour obtenir les euros pour votre culture*», «*ne faisons pas leur bonheur malgré eux*», «*qu'on leur donne leur indépendance et passons à autre chose*». Des réflexions aux relents corsophobes qui refléussent en ce début d'été. Si ce flot haineux était prévisible face à cet ouragan, il est probablement lié cette fois-ci au réveil de l'un - ce peuple qui a beaucoup donné et peu reçu - et de la peur des autres qui comprennent que la donne est désormais quelque peu différente.

La vague macroniste n'a pas atteint les côtes corses. Mais comme sur le continent, la tornade «dégagiste» a brisé les dynasties politiques qui tenaient la barre depuis des décennies. Le vaisseau des candidats qui se pensaient éternels n'est plus qu'un radeau de médusés. Seul corsaire rescapé, le candidat LR de la 1<sup>re</sup> circonscription élu grâce aux idées qu'il défend, certes, mais aussi indéniablement parce qu'il est un nouveau visage dans ce paysage législatif.

Aujourd'hui, portés par ce nouveau souffle insulaire, nos quatre députés font cap sur le Palais Bourbon. Et, si les Corses ne partagent qu'une seule attente vis-à-vis de MM. Acquaviva, Castellani, Colombani et Ferrara, c'est qu'ils fassent entendre leurs voix et agissent pour l'intérêt général de l'île pour ne pas risquer d'être considérés comme de simples forbans. ■ [dominique.pietri@yahoo.fr](mailto:dominique.pietri@yahoo.fr)



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU  
A MODU NOSTRU

## Terramotu puliticu

Ind'a storia di Corsica cum'è ind'è quella di u Palazzu Bourbon, ghjè a prima volta chi eletti nazionalisti corsi ci la facenu à vince un'elezione legislativa. Tandù, ci seranu trè deputati «Pè a Corsica» frà i 577 ch'ella conta l'Assemblea Naziunale. A prima seduta publica si ferà u 27 di ghjugnu per un mandatu di 5 anni. For'di quella d'Aiacchi chi hè fermata à diritta cù l'elezione di Jean-Jacques Ferrara (LR), tutte l'astre circuscrittione isulane, vale à di e duie di u Cismonte è a seconda di u Pumonte, sò state vinte da i candidati di a magiurità territoriale. Dopu à a so vittoria di pettu à Sauveur Gandolfi-Scheit, u merre di Biguglia (LR), Michel Castellani, professore d'università, militante nazionalistu di sempre, hè oramai u deputatu di a prima circuscrittione di u Cismonte. À fiancu à ellu, sempre ind'u Cismonte, ma ind'a seconda circuscrittione, Jean-Félix Acquaviva hà vintu u fottogliu di Paul Giacobi chi avia decisu d'un ripresentassi ind'u cuntestu ghjudiziariu assai tesu per ellu. Ci eranu 11 candidati ingagiati in stu cuntrastu, è ghjè dunque u merre di Lozzi chi hà pigliatu a suprana, à u secondu giru, contr'à Francis Giudici (LREM), u merre d'A Ghisunaccia. Ind'a seconda circuscrittione di u Pumonte, ci hè statu dinù un terramotu di quelli cù a scunfitta di Camille de Rocca Serra (LR). Ghjè Paul-André Colombani, duttore nativu di Zonza, chì hà riesciutu sta scumessa. Si tratta d'un cambiamentu impurtante per i nazionalisti corsi chi, sinu à oghje, s'eranu presentati poch'è micca à l'elezione legislative è chi trovanu qui, cù ste trè vittorie, una vera pussibilità di fassi sente in cima di u Statu, di purtà e so rivendicazione storiche cum'è quella d'un statutu specificu cù pudere legislativu di pienu dirittu, di a cuuffialità di a lingua corsa, di l'ammistia di i prigiuneri è di a creazione d'un statutu di residente. A fine di st'elezione legislative annuncia u principiu d'una nova battaglia pulitica, quella di dicembre cù in mira a creazione, u primu di ghjennaghju di u 2018, di a cullattività unica. Nanzu d'esse eletti, i deputati nazionalisti corsi chjamavanu à «un votu d'adesione» per mette in ballu «un'alternativa chi (...) puderia inghjennà e cundizione di l'emancipazione». Pare ch'ellu hè statu intesu u so missaghju... ■

**Vous vivez**  
en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartenaï,  
vous avez  
une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour?

**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos?

**L'ICN recherche ses  
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE** ◊  
CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia  
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

**BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION**

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

**BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION**

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

**RÉDACTION**

• Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)

• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

**AVEC LA COLLABORATION DE:**

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

**Comité de surveillance:**

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

**Conseillers:** Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

**IMPRIMERIE** AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



# UN EXERCICE ANTI-POLLUTION GRANDEUR NATURE



**La préfecture maritime de la Méditerranée organisait il y a quelques jours un exercice de récupération d'hydrocarbures en mer. Au large d'Ajaccio, 7 bâtiments ont été mobilisés pour l'occasion.**

**Mercredi 14 juin, 13h30.** L'alerte est donnée. Une nappe de pollution se répand dans le golfe d'Ajaccio. Le littoral est menacé. Aussitôt, tous les moyens de lutte contre la pollution, téléguidés depuis la base d'Aspretto, sont mobilisés. En l'espace de quelques minutes, ce ne sont pas moins de 6 bâtiments qui prennent la mer, bientôt rejoints dans les airs par un hélicoptère de la gendarmerie chargé de relocaliser la nappe. Cet inquiétant scénario auquel ont pu assister à distance les baigneurs du Ricanto n'était heureusement qu'un exercice grandeur nature organisé par la préfecture maritime de la Méditerranée. «*Nous faisons des exercices de lutte contre la pollution marine tous les ans. C'est une des responsabilités du préfet maritime*», explique le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la Faverie du Ché, préfet maritime de la Méditerranée. «*Chaque année, on tourne sur l'ensemble de la façade méditerranéenne*», ajoute-t-il précisant que de tels exercices ont déjà été organisés entre la Corse et l'île d'Elbe, au large de Bonifacio, ou encore à Monaco l'année passée. «*On s'est dit que cette année, il fallait le faire au large d'Ajaccio car la plupart des risques de pollution se situent près des ports*».

Répondant aux besoins Orsec (Organisation de la réponse de la Sécurité civile) pour faire face aux pollutions maritimes, cet exercice a pour but d'entraîner les moyens antipollution à la récupération d'hydrocarbures en mer dans le cadre du plan Polmar. Il vise également à vérifier que ces moyens de lutte constitués non seulement de la Marine, mais aussi des administrations qui travaillent en mer, comme les Affaires maritimes ou la Douane, sont capables de travailler ensemble régulièrement.

À l'occasion de cet exercice, le *Jason* [bâtiment d'assistance, de soutien et de dépollution] et l'*Abeille Flandre* [remorqueur d'intervention, d'assistance et de sauvetage], deux bâtiments de la Marine particulièrement adaptés à la lutte contre les nappes de pollution, avaient traversé la Méditerranée depuis Toulon. «*Ces bâtiments ne font pas que ça, l'Abeille Flandre, par exemple, est un bâtiment qui sert à empêcher que les navires de commerce ne viennent se mettre à la côte quand il y a du mauvais temps afin qu'ils ne s'échouent pas. Mais elle est aussi adaptée à pouvoir disper-*

*ser des produits pour diluer ou faire couler la pollution. Le Jason a quant à lui la possibilité de déployer des barrages permettant de concentrer la nappe et de l'aspirer, puisqu'il peut embarquer jusqu'à 1000m<sup>3</sup> de produits*», indique le VAE du Ché. Également sur le pont, le *Persevero*, remorqueur du port d'Ajaccio, a aidé le *Jason* à établir un barrage en mer pour contenir la nappe de pollution simulée par de l'écorce de riz non toxique et biodégradable. En parallèle, deux petites unités ont «chaluté» ce qui n'avait pas pu être contenu dans le barrage effectuant ainsi une lutte dite de «second rideau».

Enfin une vedette côtière de la gendarmerie maritime a assuré la surveillance du plan d'eau. «*Cet exercice nous a aussi permis de vérifier que la base d'Aspretto est particulièrement adaptée à la première réponse car elle a des moyens de lutte contre la pollution, et que grâce à sa plateforme hélicoptère et à son port elle peut recevoir des renforts de Toulon par exemple*», a conclu le préfet maritime. ■ **Manon PERELLI**



## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

**18 JUIN: APRÈS L'APPEL, LE RÂTEAU!**

Photos DR &amp; Manon Perelli



**Si les appels du pied aux abstentionnistes ont eu un effet – au demeurant limité – ce ne fut pas à leur avantage: pour les deux députés sortants LR et les deux giacobbinistes ralliés à la majorité présidentielle, le second tour des législatives se solde par un véritable râteau.**

**Tous les candidats** encore en lice au soir du premier tour étaient au moins d'accord sur un point: la nécessité de convaincre les abstentionnistes, voire de reconquérir des électeurs jusqu'alors zélés mais qui, cette fois, semblaient mettre un point d'honneur à signifier qu'il y a un début – et par là-même une fin – à tout. À ce stade, la défection des inconditionnels d'hier pouvait encore passer pour un simple coup de semonce. Chacun s'est donc employé à persuader les inscrits réticents de redevenir des votants, avec plus ou moins de succès, et plus ou moins de bonheur. Ainsi, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Corse-du-Sud, loin de régresser, le taux d'abstention a frôlé les 60 %. Près de 5 points de plus par rapport au premier tour, et 13 points de plus qu'au second tour de 2012 qui avait vu Laurent Marcangeli l'emporter sur le sortant, Simon Renucci. Et un verdict des urnes particulièrement sévère pour Maria Giudicelli, candidate investie par La République en marche, qui n'aura rallié à elle que 1742 suffrages supplémentaires, tandis que Jean-Jacques Ferrara, déjà favori, en gagnait 4675 et s'octroyait une victoire incontestable. Mais si celui qui, désormais, sera le seul représentant de la droite corse à l'Assemblée nationale a obtenu un score bien plus élevé que son prédécesseur, depuis la victoire de celui-ci en 2012, près de 1800 voix se sont évaporées. Peut-être n'est-ce là qu'un effet de la sécheresse précoce. Ou peut-être est-ce un voyant d'alerte à ne pas ignorer. Reste que si cette première circonscription aura été la seule à voir un candidat LR faire la course en tête puis l'emporter sans peine, c'est peut-être parce que Jean-Jacques Ferrara, tout en appartenant à un parti traditionnel, peut se prévaloir lui aussi de répondre à un désir de renouveler la représentation parlementaire corse. Et qu'en l'occurrence, il restait l'option la plus crédible.

Dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Corse-du-Sud, l'abstention a au contraire reculé de plus de 6 points. Mais le retour vers les urnes de plus de 3500 inscrits a été fatal à Camille de Rocca Serra, face auquel Paul-André Colombani a fait mentir l'antienne du «*tout tremble... et rien ne bouge!*» Au soir du premier tour, le député sortant se promettait «*d'identifier*» et ramener vers les bureaux de vote des abstentionnistes dont on pouvait «*être sûr*» que, «*majoritairement*», ils se reporteraient sur lui. En un certain sens, il a été entendu. À Porto-Vecchio, la participation a effectivement augmenté de près de 14 points entre les deux tours. Mais avec elle, c'est l'électorat du candidat de Pè à Corsica qui a connu l'accroissement le plus marqué, jusqu'à lui valoir la majorité des suffrages. Sur le plan symbolique, prendre un râteau dans son propre jardin est peut-être le plus pénible à digérer. Mais le désormais ex-député LR a, aussi, totalement perdu la bataille à Sartène où il l'avait emporté en 2012 face à Jean-Christophe Angelini, à Bonifacio où il s'était imposé en 2012 et 2007 et plus encore sur le 6<sup>e</sup> canton d'Ajaccio qui, après lui avoir été largement favorable en 2007 lui avait préféré Jean-Christophe Angelini en 2012 et a cette fois plébiscité Paul-André Colombani.

Participation en hausse également dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Haute-Corse, où le sortant Sauveteur Gandolfi-Scheit pouvait espérer que la remobilisation des inscrits se ferait en sa faveur. Mais où Michel Castellani, qui bénéficiait déjà d'une avance confortable s'est imposé avec un score sans appel, frôlant même le jeu égal sur la commune de Biguglia dont son adversaire est le maire. Une victoire que le perdant a du reste saluée officiellement avec élégance.

Taux d'abstention imperceptiblement en baisse, mais forte mobilisation pour Jean-Félix Acquaviva dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Haute-Corse où le candidat de la majorité présidentielle n'a pu que prendre acte de sa défaite, tout en restant assuré cela dit de la fidélité des électeurs de sa commune de Ghisonaccia. Ce qui, on l'a vu, n'a pas été donné à tous.

Victoire historique des uns, ou défaite sans précédent des autres, les avis divergent bien entendu, selon qu'on soit de l'un ou l'autre camp. Certains invoquent le «*dégagisme*», oubliant au passage qu'il consiste à prôner l'éviction d'un pouvoir en place, sans opter pour une alternative. Or les électeurs de Corse qui se sont exprimés ont bel et bien retenu une option bien nette. Celle de choisir le changement, sans pour autant suivre à la lettre les mots d'ordre nationaux. ■ **PMP**

**3 QUESTIONS À****PAUL-ANDRÉ COLOMBANI**

nouveau député  
de la 2<sup>e</sup> circonscription de Corse-du-Sud

**Trois députés nationalistes à l'Assemblée nationale c'est historique. Mais votre victoire est d'autant plus importante qu'elle symbolise aussi la chute d'un bastion...**

*D'autres bastions étaient tombés avant nous. Ce n'est que le fil de l'histoire. Ce n'est pas une surprise parce que les nationalistes étaient unis et quand ils sont unis et qu'ils produisent du travail comme ils l'ont fait depuis 18 mois, les Corses y adhèrent. Les nationalistes ont montré qu'ils savent parler à tout le monde, qu'ils savent travailler et produire des projets qui structurent l'avenir de la Corse dans les mois qui arrivent. Alors que de son côté Camille de Rocca Serra était plutôt sur une dynamique un peu descendante. C'est un tout qui fait que le dernier bastion du clanisme est tombé.*

**Le 27 juin a lieu la séance inaugurale de la nouvelle Assemblée Nationale. Comment comptez-vous vous positionner dans celle-ci ?**

*L'idéal serait de pouvoir siéger au sein d'un groupe on le sait. Nous avons entamé des discussions avec d'autres élus. Ce sera difficile de pouvoir faire un groupe, mais on essaie quand même. Dans tous les cas, on sera absolument vigilants sur toutes les questions corses, on fera du lobbying à chaque instant. On va porter notre parole au sein de l'Assemblée nationale et se faire entendre sur les questions qui font notre identité, que ce soit la question des prisonniers, la question de l'inscription de la Corse dans la Constitution, de la coofficialité ou encore du statut de résident.*

**Être non inscrit ne veut pas forcément dire être inaudible. On a vu parfois des députés non inscrits être plus actifs que des députés à l'intérieur de groupe. Vous comptez être ce genre de député ?**

*D'abord, on va essayer d'être pragmatiques. On ne va pas à l'Assemblée nationale pour rechercher le conflit, faire de l'obstruction ou ce genre de choses. On a montré ces derniers mois qu'on était capables de parler à tout le monde. Mais il est clair que nous allons essayer de nous faire entendre par tous les moyens que l'on peut utiliser. ■*

Propos recueillis par Manon PERELLI

CULTURE

# L'ALB'ORU HONORE GHJUVAN TERAMU ROCCHI



Photo Jacques Paoli

**L'hommage rendu à Ghjuvan Teramu Rocchi, au militant de la langue, au maître d'école, au poète, par le centre culturel Alb'Oru à Bastia, a eu la résonance d'une journée de témoignages d'admiration, de respect, et d'affection envers celui qui, de l'avis général compte parmi les personnages les plus influents du Riacquistu.**

**A**telier de la nature, poétique, d'écriture, et créatif ont ponctué cette journée d'hommage dont le point d'orgue fut l'inauguration de la salle de spectacle de l'Alboru, avec ce message indélébile au dessus de la porte d'entrée où le public n'entrera désormais plus de la même manière: «*Ch'ellu sia unuratu qui à Ghjuvan Teramu Rocchi, penna di u populu è cagione di a so lotta, da L'Oretu locu mondu issu pellegrinu umile à paziente s'hè accustatu l'universale. Stitutore è pedagogu, hà sapiutu inghjennà arnesi fattivi per a lingua corsa è rigalà ne l'essenza à chi vulia*»... quelques mots pour résumer une vie entière dédiée à la sauvegarde de la langue corse, par l'école et les enfants, par le chant et l'universel. Dans les années 1970, l'école qui ouvrait à Loreto di Casinca dans le droit fil des universités d'été, dans le local dépoussiéré de l'ancien café La Madelon faisait figure de défi, voir de défiance. L'homme droit dans ses bottes, fidèle à ses idées et porté par le souffle du Riacquistu, a tracé le chemin, ouvert la route *senza mai fiatà*. Précurseur, initiateur, instructeur, il fait aujourd'hui figure de «monument» de la langue et de la culture corse, infatigable pèlerin dont l'œuvre inestimable est grandement estimée de l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation et de la culture, «*cume terra à suminà*».

Ghjuvan Teramu Rocchi est l'homme de cette terre. Le semeur d'hier entame avec bonheur la récolte. Et s'il a eu du mal à cacher son émotion devant tant de reconnaissance, il ne perd jamais de vue d'où il vient et où le chemin doit mener: «*Le Riacquistu ne s'arrête pas à une revendication et aux acquis obtenus. Il reste l'anc'à di è l'anc'à fà [tout ce qui reste à faire], sans limite. C'est une activité permanente dont le suis fier d'avoir collaboré à ouvrir la route. Tocc'à falla sfruttà*».

Autour de Ghjuvan Teramu Rocchi en cette journée d'hommage,

sa famille, ses amis, ses élèves, les instituteurs qu'il a formés, les groupes et chanteurs qui ont mis en musique ses textes, ceux et celles, aussi, qui reconnaissent en lui le mentor du Riacquistu. Pour Henri Olmeta, homme de théâtre et chanteur, la rencontre avec Ghjuvan Teramu Rocchi en 1978 dans le cadre des mises en scènes de *Puesie d'oghje* a été déterminante: «*Sa facilité de communication et sa pédagogie permettaient d'établir une relation directe et productive. C'est un honneur immense pour moi d'avoir collaboré avec cet homme généreux et humble et un bonheur de participer à l'hommage qui lui est rendu*». Francesca Desideri, chercheuse et cueilleuse amoureuse des plantes, le définit comme «un castagnu», ou «un monument» toujours prêt à aider: «*Il fait partie de ces hommes nés pour le partage des savoirs, animés par un besoin incessant de transmettre... epiante chis'arripiccanu anu bisognu di puesie. Quelle di Ghjuvan Teramu Rocchi e nustricenu!*» Lucia Santucci, ancienne conseillère pédagogique de la trempe de Rocchi évoque «son père d'écriture. Il a su provoquer en moi, issue d'une famille de femmes improvisatrices, le besoin de mettre des mots sur les métaphores de mon enfance. Hè un pentone, nè acqua nè ventu u ponu fà svià». Patrizia Gattaceca parle de celui qui a accompagné ses premiers pas dans le militantisme culturel: «*Il a une force et une volonté de transmettre exceptionnelles. Son investissement est sans limite, et va de pair avec sa vision de la jeunesse et du demain qu'il voit toujours plus beau. Son optimisme et sa force de vie transpirent dans sa poésie qui nous conforte dans nos racines avec épanouissement*». Mattea Lacave, chargée de culture à la municipalité de Bastia, qui est à l'origine de cette journée et de l'hommage rendu à Ghjuvan Teramu Rocchi a eu tout juste. A festa di a lingua in Bastia ùn pudia francà più bellu passu. ■

Jacques PAOLI

PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

## UNE REPRÉSENTATIVITÉ RENFORCÉE À L'ÉCHELON LOCAL



Photo Manon Perelli

**Le 19 juin, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie pour la Corse-du-Sud, nouvelle instance consultative, a été installé sous la présidence de Pierre-Jean Luciani.**

**Favoriser l'autonomie** des personnes âgées et handicapées. C'est l'un des piliers de l'action politique des conseils départementaux. Ainsi, chaque année, le département de la Corse-du-Sud consacre plus de 51 M€ à la compensation de la perte d'autonomie en finançant des prestations comme l'Apa (Aide aux personnes âgées) et la PHC (Prestation Compensatoire du Handicap). C'est dans l'optique de rendre ces actions plus efficaces qu'un Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) a été installé le 19 juin dernier. Instituée par la loi d'Adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, cette nouvelle instance consultative vient fusionner et se substituer au Coderpa et au CDCPH. Une nouvelle configuration qui a pour but de renforcer la représentativité des personnes âgées et handicapées au niveau local et de leur permettre de contribuer à l'élaboration des politiques publiques les concernant. «*Le but, c'est de mettre en synergie tout ce que l'on peut regrouper comme actions politiques prévues par le département et par les deux anciennes entités, pour que les personnes âgées à travers l'Apa, et les personnes handicapées à travers la PCH, puissent vivre mieux, aussi bien chez elles*

*que dans les centres spécialisés*», explique le président du Conseil départemental, Pierre-Jean Luciani. Autour de lui, le nouveau CDCA regroupe 68 membres représentant les associations, les institutions et les professionnels des secteurs de l'âge et du handicap, répartis en deux commissions: l'une consacrée aux personnes âgées, et l'autre aux personnes handicapées. «*Ces commissions se réuniront afin de trouver d'autres moyens plus efficaces et efficients pour aider au maximum ces personnes*», précise Pierre-Jean Luciani. Leurs principales compétences couvrent ainsi la prévention de la perte de l'autonomie, l'accompagnement médico-social, l'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques, l'accessibilité, le logement, la scolarisation et l'intégration sociale et professionnelle. «*Je souhaite vivement que nous allions au-delà du rôle consultatif qui est le nôtre pour devenir une force de proposition, un nouvel espace de concertation*», a insisté le président du Conseil départemental. L'échelon départemental étant appelé à disparaître après l'avènement de la collectivité unique, le nouveau CDCA devrait alors se transformer en Conseil territorial de la citoyenneté et de l'autonomie. ■ Manon PERELLI

OFFICE DES TRANSPORTS

## DES PROJETS ET UNE GESTION

**Le 20 juin, Jean-Félix Acquaviva a présidé pour la dernière fois le conseil d'administration de l'Office des transports. Non sans rappeler, chiffres à l'appui, que les missions de celui-ci incluaient aussi un contrôle de gestion rigoureux.**

**Dernier conseil d'administration** de l'Office des transports de Corse (OTC), le mardi 20 juin, pour Jean-Félix Acquaviva. Elu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Haute-Corse, il quittera la présidence de l'OTC à la fin de ce mois, pour y être remplacé par Vanina Borromei, vice-présidente de l'Assemblée de Corse. Toutefois, a-t-il précisé, il continuera à suivre de près la question des transports et le «*travail de fond qui a été initié*» en apportant notamment un conseil «*technique et politique*» à la nouvelle présidente de l'office et au président de l'Exécutif. Et ce d'autant plus ajoute-t-il, que le sujet des transports est lié à ses nouvelles fonctions, ne serait-ce qu'en «*ce qui concerne la continuité territoriale*», question sur laquelle il reste à obtenir des «*avancées économiques et réglementaires*» mais également des «*transferts de compétences plus clairs*». Ce conseil d'administration a été l'occasion d'un bilan d'étape sur l'avancée des dossiers mis en œuvre depuis 18 mois, dans l'aérien comme le maritime, sur les liaisons Corse-continent français comme sur les liaisons transfrontalières. Avec, au chapitre des réalisations imminentes, dans l'aérien, la mise en place dès le 4<sup>e</sup> trimestre 2017 d'un tarif «*retraités*» et de tarifs réduits proposés de manière permanente sur les vols en heures creuses. En bon état d'avancement, aussi, la mission relative aux statuts de la société d'économie mixte (Sem) d'investissement qui, en vue de la création d'une compagnie maritime régionale, aura pour mission de renouveler la flotte : «*elle se met en place à partir de la fin juin*». Autre motif de satisfaction, la récupération effective d'une créance de 12,6 M€, rentrée «*aujourd'hui, manière juridique, très claire*» dans le budget de l'Office.

Par ailleurs, ce dernier conseil d'administration a permis de mettre en exergue l'importance des missions de gestion et de contrôle de l'office, qui semble-t-il auraient été jusque là laissées quelque peu de côté. C'est ainsi qu'il a été décidé, au vu des nombreuses prestations juridiques versées sous «*l'ancienne mandature*» pour un montant de plus de 1M€, de procéder à une rationalisation qui devrait ramener leur coût à 60 000€. Une économie à laquelle vient s'ajouter, après vérification de l'exécution de certains contrats, la récupération de 600 000€ «*de prestations... sur des projets qui n'ont pas été réalisés*». Pas mal, pour un mardi... ■ EM

*a Radiò di a Corsica*

**Alta**  
frequenza

**A RADIO DI A CORSICA**

**Dipoi 35 anni**

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**  
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**  
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

**WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA**

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE  
**TELECHARGEZ LA !!**

Disponibile sur  
App Store

DISPONIBLE SUR  
Google play





N° 01

LGC INVEST

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12-06-2017, fait à Prunete (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par Actions Simplifiée **DENOMINATION** : LGC INVEST **SIEGE SOCIAL** : Paesolu de Prunete - 20221 Cervione **OBJET** : La société a pour objet directement et indirectement : principalement la prise de participation par voie d'apport ou d'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de participation et valeurs mobilières dans toutes sociétés industrielles, commerciales, immobilières et financières. La mise en oeuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle en participant activement à la définition des objectifs et de leur politique économique,

L'assistance financière administrative, comptable, commerciale, technique ainsi que la gestion de la trésorerie pour les sociétés du groupe et toutes opérations pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. **DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**CAPITAL** : 1000 euros entièrement libéré **PRESIDENTE** : Mme DERBRE Chantal née le 04-06-1954 à Laval [53], demeurant Paesolu de Prunete - 20221 Cervione, de nationalité française, pour une durée illimitée

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

**COMMISSAIRES AUX COMPTES** : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes

**IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA. Pour avis,

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sas: **Ntececo** **Siège**: 6 les jardins de Porticcio 20166 Les Jardins de Porticcio. **Capital**: 2000euros. **Objet**: électricité, bâtiment. **Président**: Christophe Gambarelli, 6 les jardins de Porticcio, 20166 Les Jardins de Porticcio. **Durée**: 99 ans au rcs d'AJaccio.

N° 03

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 2 juin 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : PAROLI IMMOBILIER, **SIEGE SOCIAL** : Lotissement Campo Meta, Lot n° 18, FURIANI (Corse)

**OBJET** : Transactions sur immeubles et fonds de commerce ; l'entreprise sera mandatée pour acheter ou vendre un bien immobilier, trouver un locataire ou un sous-locataire pour un logement, de façon saisonnière ou non, pour des logements nus ou meublés ; l'entreprise signera des mandats de vente, de recherche de biens immobiliers, des baux locatifs, et tous documents nécessaires à son activité de transaction immobilière.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL** : 1000 Euros **PRESIDENT** : Madame Esther GALPAROLI, demeurant route du Fort de Toga, Résidence Le Sophros, VILLE DI PIETRABUGNO (Corse).

**AGREMENT** : En cas de pluralité d'Associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des Associés.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'Associé, au jour de l'Assemblée, dans les comptes de titres tenus par la Société.

**IMMATRICULATION** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Représentant légal.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : BAR LE VINYLE **Siège social** : Rue Borgo, 20137 Porto-Vecchio **Forme** : SASU **Capital** : 100 Euros **Objet social** : Un Bar à vins avec Licence III et dégustation de produits corses (Fromage et charcuterie) à l'assiette. Pas de cuisson. **Président** : Monsieur Ghjuvan Paulu Santini demeurant : U serraghju, 20231 Venaco élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 05

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BOCOgnANO en date du 2 juin 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : OTTAVY PEINTURE, **SIEGE SOCIAL** : Pont de MORASCHI, BOCOgnANO (Corse) **OBJET** : Travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie. Revêtement sols et murs.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. **CAPITAL** : 1000 euros **PRESIDENT** : Monsieur Joseph-Antoine OTTAVY, demeurant les Hameaux du soleil, Villa 1, GROSSETO-PRUGNA (Corse).

**AGREMENT** : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés passé le 8 juin 2017 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination** : MELA VERDE **Siège** : 5, avenue Emile Sari, 20200 BASTIA

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 5000,00 euros

**Objet** : Le commerce de détail d'une large gamme de produits, avec toute-fois une prédominance des produits alimentaires labellisés bio ; le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, de produits labellisés bio ; la restauration en libre-service de type cafétéria ; la fourniture en libre-service d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter ; l'activité de restauration avec un service. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Monsieur Guy REVILLIN-CLERC, né le 07 avril 1962 à BOUAKE, demeurant et domicilié 73, Lot. Campo Meta, 20600 FURIANI, célibataire.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/06/2017, il a été constitué une SCI dénommée :

U PONTE VECHJU

**Siège social** : Chemin Pastoreccia Agliani, 20600 BASTIA

**Capital** : 200 €

**Objet** : La société a pour objet l'acquisition de tout immeuble, la détention, l'administration et plus généralement par bail pour ses associés, la gestion de toutes opérations du patrimoine de la société, à condition de respecter exclusivement le caractère civil de la S.C.I

**Gérant** : M. TOSI Marius, Chemin Pastoreccia, 20600 BASTIA

**Co-Gérant** : Mme VALERY Marie-France, Chemin Pastoreccia, 20600 BASTIA

**Cession des parts sociales** : Les parts sociales se transmettent librement entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés y compris le conjoint, les ascendants ou descendants d'un associé qu'avec l'agrément de la collectivité de tous les associés y compris le cédant donné par décision extraordinaire. Le projet de cession est notifié à la société et à chacun des co-associés, avec demande d'agrément. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les associés survivants et les ayants-droit ou héritiers de l'associé décédé, et éventuellement son conjoint survivant, sous réserve de l'agrément des intéressés.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 08

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/05/2017, il a été constitué une SAS dénommée SECAMP LA VETTA. **Siège social**: camping la vetta, la trinité 20137 Porto vecchio. **Capital**: 10000euros. **Objet**: camping. **Président**: M. HERVE VIGNA, 447 ch de la regie 83330 Le castellet. **DG** : M. FRANCOIS GARNIER, camping la vetta la trinité 20137 Porto vecchio. **Durée**: 99 ans. Immatriculation au RCS d'AJaccio.

N° 09

## SCI PAL

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06-06-2017 fait à Cervione il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière **DENOMINATION** : PAL

**SIEGE SOCIAL** : Lieu-dit E Plane - 20221 Cervione

**OBJET** : La société a pour objet l'acquisition de terrains en vue de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés,

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**CAPITAL** : 100 euros entièrement libéré **GERANCE** : Monsieur MITRIDATI Pierre-Alain né le 24-11-1987 à Bastia (2B), de nationalité Française, et Mademoiselle OLIVIERI Lucie née le 06-03-1989 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant tous deux Lieu-dit E Plane - 20221 Cervione sont nommés gérants pour une durée illimitée.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 16/06/2017, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : ILIKIA TELEASSISTANCE,

**Siège social** : Lotissement Stiletto, N°20, AJACCIO (Corse)

**Objet** : - Activités de télé-assistance et visio-assistance exercées dans le cadre des services à la personne.

- Achats ventes et locations de tous matériels nécessaires à ces activités y compris leurs installations et maintenances.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Jean Pierre SANTUCCI, demeurant ALZO DI SOLE, BAT H, AJACCIO (Corse)

**Immatriculation** : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le gérant.

N° 11

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/06/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : SCI MEZZA COSTA **Siège social** : res le verger, route impériale, bat a, res le verger, route impériale, bat a, 20620 Biguglia **Forme** : Société Civile Immobilière de Construction Vente (SCICV ou SCCV) **Capital** : 100 €

**Objet social** : acquisition, achat d'un terrain à bâtir, construction et vente. **Gérant** : Monsieur rachid AZAHAF, RESIDENCE LE verger BT a, 20620 Biguglia **Cogérant** : Monsieur marc FER-RARI, lotissement san martino, route de borgo village, 20290 Borgo **Cessions de parts sociales** : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**BOUCHERIE MONDOLONI**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Le Trianon, Village,  
20112 Sainte-Lucie-de-Tallano

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO du 24 mai 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SAS

**Dénomination** :

**BOUCHERIE MONDOLONI**

**Siège** : Lieu-dit Le Trianon, Village, 20112 SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 2000 €

**Objet** : Le commerce de détail de viandes et de produits à base de viandes en magasins spécialisés.

L'activité d'épicerie. La vente en gros et demi gros de viandes et de produits à base de viande.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur Séraphin, Antoine MONDOLONI, demeurant Le Trianon, Village, 20112 Sainte Lucie de Tallano, désigné pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ST-FLORENT du 17 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : **SIMPLEXE**

**Siège** : Faggiolo, 20217 ST-FLORENT

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

**Capital** : 5000 euros

**Objet** : La projection de films cinématographiques ; l'organisation d'événements ; l'achat, la vente ou la location de tout matériel lié ou non à l'activité ; la vente de confiseries et glaces, petite restauration sur place et vente de boissons non alcoolisées ; toute activité de publicité notamment la conception et la réalisation graphique de campagnes publicitaires et la promotion de vente de production vidéo ; l'exploitation d'une salle de sport

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

**Président** : Françoise CHAGNAUD demeurant 4 rue du Chjostru, 20200 BASTIA

**Directeur général** : Joseph SALGE demeurant Casa Nostra, Route Sainte Catherine, 20217 ST-FLORENT.

Pour avis, le président.

**ERBACORTA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Casa Leccia, Figarella,  
20200 Santa Maria di Lota

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Santa Maria di Lota du 12/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : **ERBACORTA**

**Siège social** : Casa Leccia, Figarella, 20200 Santa Maria di Lota

**Objet social** : L'acquisition d'un immeuble en vue de sa location

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Alexia Medori et Julien Van Brussel

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 15/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : CréaG Consult

**Forme Juridique** : S.A.S.U.

**Durée** : 75 ans

**Siège social** : 6 Allée des Chênes Lièges, Résidence Alba Rossa, Lieu-dit Mormorana, 20290 Borgo

**Capital** : 1.000 €

**Objet social** : Prestations de services sous toutes ses formes

**Président** : Mr. Pascal Giovannetti demeurant 6 Allée des Chênes Lièges, Résidence Alba Rossa, Lieu-dit Mormorana, 20290 Borgo.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte du 29 mai 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **AJACCIO - Résidence LES TERRASSES DE LA GRAVONA**

**Forme** : Société Civile de Construction Vente

**Objet** : La construction puis la vente en totalité ou par fractions d'immeubles collectifs ou de maisons individuelles à usage principal d'habitation, de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles, et notamment, l'acquisition, la prise à bail à construction, de terrains ou de volumes dans l'espace, notamment sur le territoire de la commune d'AJACCIO - Lieu-dit FINOSELLO.

**Siège social** : Immeuble l'Expo - Av. de la Libération - 20600 Bastia

**Capital** : 1000 €

**Gérant** : Le LOGIS CORSE, Immeuble l'Expo - Av. de la Libération - 20600 Bastia

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia (en cours)

Pour avis

**MIKAELEC**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Lot Casella, Appart 71,  
Lieu-dit Morta,  
20243 Prunelli Di Fiumorbo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PRUNELLI DI FIUMORBO du 15/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : **MIKAELEC**

**Siège** : LOT CASELLA, APPART 71, LIEU-DIT MORTA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 500 euros

**Objet** : ELECTRICITE CLIMATISATION  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président** : Monsieur Michael CUCCHI demeurant LOT CASELLA, APPART 71, LIEU-DIT MORTA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis, Le Président.

**SOLO**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lotissement Massoni  
Allée Saint Antoine  
20213 Penta Di Casinca

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PENTA DI CASINCA du 14/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** : **SOLO**

**Siège social** : Lotissement Massoni, Allée Saint Antoine, 20213 PENTA DI CASINCA

**Objet social** : Acquisition de terrains en vue de leur revente en lot viabilisé ainsi que la réalisation de tous les aménagements nécessaires à la viabilisation

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros

**Gérance** : Louis VINCENTI demeurant : Lotissement Massoni, Allée Saint Antoine, 20213 PENTA DI CASINCA

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tavaco du 14 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile

**Dénomination sociale** : **PANREL**

**Siège social** : Lieu-dit Sinala, 20167 TAVACO

**Objet social** : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social** : 50.000 Euros, constitué uniquement d'apports en nature

**Gérance** : Mr Elie ROUSSET, demeurant Lieu-dit Sinala, 20167 TAVACO

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 01/06/2017, il a été constitué une SAS dénommée :

**SKYDIVE CORSICA**

**Siège social** : route de la corniche, 12 quartier bartaccia, 20110 PROPRIANO

**Capital** : 1.000 €

**Objet** : Pratique du parachutisme, Vente et commercialisation de saut en parachute biplace (tandem), Vente et commercialisation de vidéographie et de photographies, Promotions et développement de l'activité de parachutisme, Hébergement, restauration, débit de boisson[bar] commercialisation d'articles de sport ainsi que toutes activités similaires ou connexes à l'objet précédemment défini.

**Président** : M. PIANELLI Jean-françois 10 quartier bartaccia, 20110 PROPRIANO

**Directeur Général** : M. MONDOLONI Antoine casa di l'alivetu, place colette, 20112 STE LUCIE DE TALLANO.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 20/06/2017, il a été constitué une SAS dénommée :

**SAS CAPA SPORTS CORSICA**

**Nom commercial** : **SAS CAPA SPORTS CORSICA**

**Siège social** : quartier vignola, 20137 PORTO-VECCHIO

**Capital** : 4.000 €

**Objet** : Centre de formation aux métiers du sport en tous genres et sur tous supports sur terre et sur mer.

Formation au management, gestion, organisation et communication sur tous supports,

**Président** : M. PUECH Nicolas alpina di vetta, route de trinité, 20137 PORTO-VECCHIO

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

**B. LEONELLI**

Avocat - 5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67

Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO du 12 Juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : "SCI A.M.C."  
**Siège social** : Villa Stabiaccio, Rue du Maréchal Juin, [20137] PORTO-VECCHIO.  
**Objet social** : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location on autrement de tous immeubles et biens immobiliers.  
**Durée de la société** : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.  
**Capital social** : 1000 €.  
**Gérance** : Monsieur **Robert CIABRINI**, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Villa Stabiaccio, Rue du Maréchal Juin.  
**Immatriculation de la société** au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis, Le Gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/06/2017, il a été constitué une Société :

**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : **MOBIUS CORP**  
**Sigle** : **MC**  
**Objet social** : Achats, ventes et locations immobilières.  
**Siège social** : Chez Monsieur Michaël GALVEZ-OLLANDINI - Résidence Barbicaja III - Bât A - Boulevard Tino Rossi - 20000 AJACCIO

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio  
**Capital social** : 200 € divisé en 20 parts sociales de 10 €

**Gérant** : Monsieur Michaël Anthony GALVEZ OLLANDINI, Résidence Barbicaja III - Bât A - Boulevard Tino Rossi, 20000 AJACCIO

**Cessions de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

**Immatriculation** : RCS d'AJaccio

Pour avis, Le Gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 12 MAI 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** :

**CABINET GERARD CLAIR,**

**SIEGE SOCIAL** : Boulevard Wilson, Résidence les Remparts, CALVI [Corse]

**OBJET** : L'activité d'expertise comptable, audit et conseil aux entreprises.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**CAPITAL** : 1000 euros

**PRESIDENT** : Monsieur **Gérard CLAIR**, demeurant Chemin de Molinaccio, Quartier Salduccio, LUMIO [Corse],

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé à BASTIA, le 19/06/2017, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Dénomination** : **JYCA.**

**Siège social** : VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], Résidence Le Piaggia.

**Durée** : 99 ans  
**capital social** : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).

**APPORTS** :

Monsieur Jean-Yves GRIMALDI apporte la somme de CENT DOUZE EUROS (112,00 EUR).

Madame Agnès GRIMALDI apporte la somme de VINGT-HUIT EUROS (28,00 EUR).

Madame Charlotte GRIMALDI apporte la somme de SOIXANTE EUROS (60,00 EUR).

Les **parts** sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Le premier gérant de la société est** : **Jean-Yves GRIMALDI**, demeurant VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200], Résidence Le Piaggia.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le notaire.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP à Ville Di Pietrabugno il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **EFG.**

**Siège** : Hameau d'ALZETO, 20200 Ville di Pietrabugno.

**Objet** : Electricité générale, montage, installation, maintenance, entretien, réparation, dépannage, pour professionnels, particuliers, entreprises, en tous locaux ; réalisation de travaux d'installation électrique toutes tensions ; réseaux moyenne et basse tension ; fourniture de matériels et systèmes en rapport aux activités ; études et conseils ; participation à toutes entreprises ou sociétés se rattachant à l'objet.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

**Capital numéraire** : Mille euros.

**Président** : Yannick FRANCISCI, Hameau d'Alzeto, 20200 Ville di Pietrabugno.

Tout associé participe aux assemblées avec autant de voix que d'actions et si la société ne comporte qu'un associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts aux associés.

**Transmission et cession d'actions**, quelle que soit la qualité du cessionnaire, soumises à agrément préalable du président, l'agrément est inapplicable en cas de réunion de toutes les actions en une seule main.

**Immatriculation au Registre** du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis,

**« BATIFER 2B »**

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)**  
**Au capital social de 500 Euros**  
**7, Route du Cap**  
**20200 San Martino di Lota**  
**Siret : En cours d'immatriculation**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15 JUIN 2017, il a été constitué une Société :

**Dénomination** : « **BATIFER 2B** »

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Siège social** : 7, Route du Cap - 20200 San Martino di Lota

**Objet** : Maçonnerie Générale, Second Œuvre (Peinture, Carrelage, Faïence, parquets, pose de menuiseries et pose de plaque de plâtre...). Tous travaux de rénovation, peinture en ferronnerie, sablage, décapage, rénovation bateau...

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 500 euros

**Président** : Monsieur **AMICO Gianluca** demeurant 7, Route du Cap - 20200 San Martino di Lota

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

**Admission aux Assemblées** : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

**Exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit à une voix.

**LUCREZIA**

**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social : 27, rue Cardinal Fesch,**  
**20000 Ajaccio**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 12 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : **LUCREZIA**

**Siège social** : 27, rue Cardinal Fesch, 20000 AJACCIO

**Objet social** : L'achat d'un appartement sis 27, rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio, en vue de sa gestion et de sa location.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Gérance** : Madame **SOPHIE ZUCCARELLI**, demeurant 15 Boulevard de Montera, Palais Cardo, 20200 BASTIA, et, Monsieur **YANN LOUIS ETIENNE ZUCCARELLI**, demeurant, 5, boulevard Paoli, 20200 BASTIA

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

La Gérance.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

**DOMAINE D'ANGHIONE,**  
**SAS au capital de 1000 Euros,**  
**Siège : Route de la Plage**  
**20213 Castellare di Casinca,**  
**822 110 623 RCS Bastia**

Par PV du 1er Mars 2017, il a été décidé de transférer le siège social au 547, **Quai des Moulins - Espace Don Quichotte - 34200 SETE** à compter du 1er Mars 2017. Formalités au RCS de BASTIA et de MONTPELLIER.

**PEDI MARINU**

Aux termes d'une décision en date du 9 juin 2017, les associés de la société **PEDI MARINU**, SCI au capital de 609,80 € dont le siège est situé Résidence Les Pins Parasols, Bât. 1, Bd Benoit Danesi à Bastia [20200], RCS BASTIA N°418 447 207, ont décidé de transférer le siège social de la société à **SANTO PIETRO DI TENDA [20246], Lieu-dit Pèdi Marinu** à compter du 9 juin 2017. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de BASTIA.

Pour Avis, la Gérance.

**MONTE D'OGGIU**

Aux termes d'une décision en date du 9 juin 2017, les associés de la société **MONTE D'OGGIU**, SCI au capital de 1.000 € dont le siège est situé Résidence Les Pins Parasols, Bât. 1, Bd Benoit Danesi à Bastia [20200], RCS BASTIA N°513 976 670, ont décidé de transférer le siège social de la société à **SANTO PIETRO DI TENDA [20246], Lieu-dit Pèdi Marinu** à compter du 9 juin 2017. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de BASTIA.

Pour Avis, la Gérance.

**SECIMMO**

Aux termes d'une décision en date du 9 juin 2017, les associés de la société **SECIMMO**, SCI au capital de 304,90 € dont le siège est situé Résidence Les Pins Parasols, Bât. 1, Bd Benoit Danesi à Bastia [20200], RCS BASTIA N°382 657 120, ont décidé de transférer le siège social de la société à **SANTO PIETRO DI TENDA [20246], Lieu-dit Pèdi Marinu** à compter du 9 juin 2017. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de BASTIA.

Pour Avis, la Gérance.

**SAS CORSE PRESTIGE LOCATION**

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 60.000 €**  
**Siège social : Immeuble L'Aracuria**  
**Bâtiment B - rue des Aloès**  
**20000 Ajaccio**  
**800 219 818 R.C.S. Ajaccio**

Par AGE du 20/04/2017, le siège social a été transféré au **131, avenue de Versailles, 75016 Paris**. La société sera immatriculée au RCS de Paris.

**KALLISTERRA**

**SAS au capital de 500.000 euros**  
**Siège social :**  
**Bacca-Commune de Zona**  
**20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio**  
**817 634 975 RCS Ajaccio**

**MODIFICATIONS**

Aux termes de l'assemblée générale du 28 avril 2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à **Caramontino, Commune de Zona, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio**. L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis.

N° 35

**MR-DECO**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000.00 €

Siège Social :

1, Boulevard Hyacinthe de Montera  
20200 Bastia  
797 405 917 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 1er juin 2017, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/06/2017, de BASTIA (Corse) 1, Boulevard Hyacinthe de Montera, à BASTIA (Haute-Corse) 6, bis Rue César Campinchi.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à BASTIA (Corse) 1, Boulevard Hyacinthe de Montera.

**\* Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à BASTIA (Haute-Corse) 6, bis Rue César Campinchi. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le représentant légal.

**MODIFICATION GERANT**

N° 36

**S.C.I. CEDRIC**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 euros

Siège social :

"Villa RIADI" Macinaggio  
20248 Rogliano  
431 305 820 RCS Bastia**AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT**

Aux termes d'une délibération du 16 juin 2017, l'Assemblée a :

- Nommé Monsieur Cédric, Henri, François GENNARI demeurant à MACINAGGIO - 20248 ROGLIANO pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Hyacinthe GENNARI démissionnaire.

- Transféré le siège social de Villa RIADI" MACINAGGIO, 20248 ROGLIANO à MACINAGGIO - 20248 ROGLIANO et a en conséquence modifié l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 37

**CREATION ET RECHERCHES ESTHETIQUES APPLIQUEES-CREA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : C/o M. Battistelli Joseph

Villa Fior di Linu, N°68, Pietranera  
20200 San Martino di Lota  
411 128 994 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2017, l'associé unique a nommé :

- Monsieur Jean-Marie BATTISTELLI, demeurant n° 68 - route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Joseph Eugène BATTISTELLI, démissionnaire.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 38

**OMEGA CENTER**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000.00 €

Siège social : 2, Rue Solferino

20000 Ajaccio  
530 761 519 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 19 juin 2017 : Madame Marina, Dominica, Jeanine LESCHI demeurant Route des Sanguinaires Immeuble les Horizons 2 - Bat D - AJACCIO (Corse), a été nommée gérante, en remplacement de Madame Jeannine LESCHI, gérante démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 39

**SCI SAPARELLA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 4500,00 euros

Dont le siège social est situé

Lieu-dit Saparella - Alzone

20100 Sartène

RCS Ajaccio 480 716 083

Aux termes d'une délibération en date du 16 août 2016 Madame Vanina DON-SIMONI CLENIN a démissionné de ses fonctions de gérant. Monsieur François GARNIER devient seul Gérant de la Société. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention.

**MODIFICATION CAC**

N° 40

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Mai 2017, l'assemblée générale ordinaire de la SAS "BISCUITERIE D'AFI", au capital de 120.000 € dont le siège social est situé lieu-dit Chiosovocchio, route d'Afi, 20167 APPIETTO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 381 663 210, a pris la décision de procéder à la nomination de la SARL "AUDIT & CONSEIL BALAGNE" au capital de 2000 € dont le siège social est situé Villa l'Aiglon, avenue Santa Maria, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 794 111 302, représentée par Mr PINELLI François Michel, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices se terminant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022.

A titre de mission complémentaire, l'intervention du commissaire aux comptes portera également sur l'exercice clos le 31/12/2016.

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une période de 6 exercices se terminant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, la SARL "DSP FINANCES" au capital de 75.000 € dont le siège est situé boulevard Louis Campi, résidence Opéra, immeuble Traviata, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro Siren 521 870 998 représentée par Mr PAOLI Christophe. A titre de mission complémentaire, l'intervention du commissaire aux comptes portera également sur l'exercice clos le 31/12/2016.

Pour avis, Le gérant.

N° 41

**AJACCIO BETON**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 48.936 Euros

Siège social : Z.I. de Baléone,

Lieu-dit Trenta Costa

20167 Sarrola-Carcopino

312 563 356 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 08/06/2017 à 11 heures, l'A.G.O. a nommé la société AGORA COMMISSARIAT, domicilié Hope Estate, Grand case, 34 Rue Canne à sucre, 97150 SAINT MARTIN, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société DSP FINANCES, en raison de la démission de cette dernière, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Pour avis, Le Président.

N° 42

**DOMAINE D'ANGHIONE**

SAS au capital de 1000 Euros,

Siège social : Route de la Plage

20213 Castellare di Casinca

822 110 623 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal du 2 Décembre 2016, l'associée Unique :

- a constaté la démission des Commissaires aux Comptes respectivement titulaire et suppléant, les sociétés COEXCOM et AUDITA à compter du 2 Décembre 2016,

- et de nommer en qualité de nouveaux Commissaires aux Comptes respectivement titulaire et suppléant Monsieur Frédéric MENON domicilié 395, Rue Maurice Béjart à MONTELLIER (34080) et la Société FB AUDIT domiciliée 415, Avenue de l'Argensol - 84100 ORANGE, à compter du 2 Décembre 2016, pour une durée de 6 exercices.

**AVIS DE CESSION**

N° 43

**AVIS**

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/05/2017 à Monte, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT le 15/06/2016 dossier 2017 17604, référence 2017 A 00776, la SARL M+ MATERIAUX, au capital de 1.000 €, siège social MONTE (20290) Lieudit Anghiolasca, RCS de BASTIA n°511 941 452, a cédé à la SAS MPP, au capital de 1.000 €, siège social MONTE (20290) Lieudit Anghiolasca, RCS de BASTIA n°828 329 45, un fonds de commerce de fonds de commerce de négoce de matériaux de construction sis et exploité RN 193, Lieudit Anghiolasca, 20290 MONTE, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant (à l'exception de ceux se rattachant à la branche d'activité de négoce de fer à béton exploitée sous le nom commercial " ARMA+ "), objet d'une immatriculation au RCS de BASTIA sous le n°511 941 452, moyennant le prix principal de 300.000 €. La propriété et la jouissance ont été fixées au 31/05/2017. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au siège du fonds vendu, et pour la correspondance au Cabinet de Maître Frédéric ROMETTI, Avocat, Membre de la SCP DELPLANCKE - POZZO DI BORGO - ROMETTI & ASSOCIÉS, demeurant 57 Promenade des Anglais (06048) NICE Cedex 1.

N° 44



Maître Marie-Carole

CASU-PADOVANI

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani

20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 13 JUN 2017, enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 20 juin 2017 dossier 2017 18040 référence 2017 N 00255.

La Société dénommée L'ACQUALE, Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à BASTIA (20200), 3 rue Neuve Saint-Roch, identifiée sous le numéro SIREN 790 300 800 immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de BASTIA, mise en liquidation judiciaire suivant jugement du tribunal de commerce de BASTIA en date du 15 novembre 2016.

**A CEDE A :**

La Société dénommée SAVOIE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500,00 € ayant son siège social à CERVIONE (Haute-Corse) Route d'Anghione identifiée sous le numéro SIREN 827684267 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de "RESTAURANT (grande restauration) - Glacier, salon de thé" connu sous le nom de connu sous le nom de "L'ACQUALE" situé et exploité à BASTIA (20200), 3 Rue Neuve Saint-Roch et pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro SIREN 790 300 800 Moyennant le prix de QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS [85.000,00 €] s'appliquant aux éléments incorporels pour 30.740,00 € au matériel pour 54.260,00 €

Jouissance : Le 13 JUN 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, au 3 avenue Xavier Luciani, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,  
le Notaire.

N° 45

**CESSION de FONDS COMMERCIAL**

Par acte SSP en date du 05/01/2016, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bastia, le 29/05/2017, dossier 2017 15598, référence 2017 A 08706.

Monsieur DESVIGNES Bernard, demeurant route de Calvi à Lumio (20260), RC de Bastia n° 301 377 503 a cédé à la SARL CAMPING BELLA VISTA, au capital de 31.050 euros, siège social sis Route de Pietra Maggiore à Calvi (20260) - R.C.S. de Bastia n° 389 548 496, un fonds de commerce de snack, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, le matériel, ainsi que le droit au bail des locaux sis Camping Bella Vista à Calvi (20260), moyennant le prix de 4000 € (quatre mille euros).

La date d'entrée en jouissance est fixée à la signature de l'acte.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu, "Snack Bella Vista" - Route de Pietra Maggiore à Calvi (20260).



## RECTIFICATIF

N° 46

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6670, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 16/06/2017 au 22/06/2017 : Concernant l'avis de constitution de la SAS N.S.P

**Il fallait lire :** « N.S.P, Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros

**Siège social :** Résidence le Diana, bât. B, route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO

**Siège :** Résidence le Diana, bât. B, route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO

**Président :** Monsieur Paulo, Alexandre AMARO CAPITAO, demeurant résidence le Diana, bât. B, route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, »

**Et non :** « N.S.P, Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros

**Siège social :** lieu-dit la Teghia - 20117 CAURO

**Siège :** lieu-dit la Teghia - 20117 CAURO

**Président :** Monsieur Sébastien AMARO CAPITAO, demeurant la Teghia - 20117 CAURO ». Comme écrit par erreur.

N° 47

### RECTIFICATIF

à l'annonce légale semaine du 9 au 15 juin 2017 n° 6669

**Il fallait lire :**

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la parution au BODACC, au siège du fonds cédé pour la validité et pour toutes correspondances, auprès de la SELARL BRMJ, désignée séquestre des fonds et représentée par Maître Bernard ROUSSEL - Résidence U Boscu d'Oru - Bât. B4 - Pietranera - BP 75 - 20 289 BASTIA.

Pour avis rectificatif.

## EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 48

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

#### EXTRAIT

Par jugement du 12 juin 2017, le Tribunal prononce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

EARL San Carlu, prise en la personne de son représentant Monsieur François Marie Orsucci, ayant son siège social Tallone, 20270 Tallone

**Forme :** EARL

**Inscrite au RCS :** 350 659 702

**Activité :** Exploitant agricole

**Date de cessation des paiements :** 11 avril 2016

**Juge Commissaire :** Mme Sbragia, Juge Commissaire Titulaire

**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 49

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

#### EXTRAIT

Par jugement du 12 juin 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SCI Holding Guglielmacci, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, ayant son siège social Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi

**Forme :** SCI

**N° RCS Bastia :** 538 478 389

**Date de cessation des paiements :** 12 juin 2017

**Juge Commissaire :** Mme D. Sbragia, Juge Commissaire Titulaire

**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 50

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

R.G : 16-685

#### EXTRAIT

Par jugement du 12 juin 2017, le Tribunal prononce la clôture des opérations de liquidation judiciaire à l'égard de :

Denis Paolacci, ayant son siège social Villa Rose, 20219 Noceta.

Pour extrait : le Greffier.

N° 51

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

#### EXTRAIT

Par jugement du 12 juin 2017, le Tribunal prononce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Orsucci François Marie, ayant son siège social, 20270 Tallone

**Activité :** Agriculture

**Date de cessation des paiements :** 11 avril 2016

**Juge Commissaire :** Mme Sbragia, Juge Commissaire Titulaire

**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 52

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

#### EXTRAIT

Par jugement du 12 juin 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Benoit Jean Mathieu Canioni, ayant son siège social Place de la Poste, 20226 Occhiatana

**Inscrite au RCS :** N° Siret : 509 186 854 00014

**Date de cessation des paiements :** 12 juin 2017

**Juge Commissaire :** Mme Sbragia, Juge Commissaire Titulaire

**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 53

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

#### EXTRAIT

Par jugement du 12 juin 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Brigitte Mourier, ayant son siège social 32, Bd Paoli, 20200 Bastia

**Activité :** Kinésithérapeute

**Date de cessation des paiements :** 12 juin 2017

**Juge Commissaire :** Mme Sbragia, Juge Commissaire Titulaire

**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 54

### TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

R.G : 15-1729

#### EXTRAIT

Par jugement du 12 juin 2017, le Tribunal arrête un plan d'apurement pour une durée de 10 ans à l'égard de :

Masu Antoine, ayant son siège social Résidence Bella Vista, Rte Royale, Paese Novu, 20600 Bastia (Haute-Corse)

**Activité :** AGENT COMMERCIAL

**Juge Commissaire :** Mme Sbragia, Juge Commissaire Titulaire

**Mandataire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel, Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia

Pour extrait : le Greffier.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 55

Par jugement en date du 13/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de la :

Société Méditerranéenne de Travaux Publics "SMT" [SARL]  
Chemin de Cepita  
20228 Luri

**Activité :** Terrassements, travaux publics, bâtiment

**RCS Bastia :** B 450 821 350, 2003 B 244

**Liquidateur :** SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068  
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta  
30972 Nimes Cedex 9

N° 56

Par jugement en date du 13/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

L'Eclipse [SARL]  
1, Boulevard Auguste Gaudin  
"EXTREM VIDEO"  
20200 Bastia

**Activité :** Vente de produits divers spécialisés

**RCS Bastia :** B 478 894 777, 2004 B 246

**Liquidateur :** SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068  
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta  
30972 Nimes Cedex 9

### REDESSEMENT JUDICIAIRE

N° 57

Par jugement en date du 13/06/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Perretti Christian  
Lieu-dit Ghilioni Sottano  
20228 Cagnano

**Activité :** Maçonnerie, nettoyage, pose de menuiserie, peinture

**RM :** N°451 660 187 [56.04.2B]

**Date de cessation des paiements :** 13/06/2017

**Mandataire Judiciaire :**

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068  
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta  
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés.



VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE  
DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr  
Les Greffiers des Tribunaux de Commerce



**SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ET ARTISANALE DE LA REGION CORSE «SOCAMA REGION CORSE»**

"Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du Titre 1er du Livre V du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux sociétés de financement, affiliée à BPCE et agréée collectivement avec la Banque Populaire Provençale et Corse par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Siège social : 6, Avenue Antoine Sérafini - 20000 Ajaccio

300 189 420 RCS Ajaccio

Documents comptables annuels approuvés par l'Assemblée Générale du 19 mai 2017

**I - Bilan au 31 décembre 2016**

<b>ACTIF</b>	<b>Code poste</b>	<b>Exercice 31/12/2016</b>	<b>Exercice 31/12/2015</b>
Caisse, Banque, Centrales, CCP	010		
Effets Publics et valeurs assimilées	020		
Créances sur les Etablissements de Crédit	030	908.623,29	1.119.893,26
Opérations avec la clientèle	048	283.349,45	256.338,31
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	060	62.017,32	143.610,85
Actions et Autres Titres à revenu variable	070	0,00	0,00
Participations et Activité de Portefeuille	091	4.496,00	4.496,00
Parts dans les Entreprises liées	100		
Crédit-bail et location avec Option d'Achat	110		
Location simple	120		
Immobilisations Incorporelles	130		
Immobilisations Corporelles	140		
Capital souscrit non versé	150		
Actions Propres	160		
Autres actifs	170	38.915,66	38.915,66
Comptes de Régularisation	180	0,00	132,66
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>L98</b>	<b>1.297.401,72</b>	<b>1.563.386,74</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Code poste</b>	<b>Exercice 31/12/2016</b>	<b>Exercice 31/12/2015</b>
Banques, Centrales, CCP	300		
Dettes envers les établissements de crédits	310	156.809,78	229.539,34
Opérations avec la clientèle	348		
Dettes représentées par un titre	350		
Autres Passifs	360	0,00	0,00
Comptes de régularisation	370	26.037,05	44.876,42
Provisions pour Risques et Charges	380	152.635,76	184.319,79
Dettes Subordonnées	430	725.798,59	736.713,07
Fonds pour risques Bancaires Généraux	420	7.756,47	7.756,47
Capitaux Propres Hors FRBG	435	228.364,07	360.181,65
Capital souscrit	440	91.318,05	90.228,75
Primes d'émission	450		
Réserves	460	472.194,15	472.194,15
Ecart de Réévaluation	470		
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	475		
Report à Nouveau [+/-]	480	-202.241,25	-124.040,86
Résultat de l'exercice [+/-]	490	-132.906,88	-78.200,39
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>L99</b>	<b>1.297.401,72</b>	<b>1.563.386,74</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Code poste</b>	<b>Exercice 31/12/2016</b>	<b>Exercice 31/12/2015</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement	615		
Engagement de garantie	635	11.092.037,16	11.863.022,96
Engagement sur titres	655		
<b>ENGAGEMENT RECUS</b>			
Engagements de financement	705		
Engagement de garantie	715	1.969.460,72	2.035.233,13
Engagements sur titres	735		

**II - Compte de résultat**

	<b>Code poste</b>	<b>Exercice 31/12/2016</b>	<b>Exercice 31/12/2015</b>
+ intérêts et produits assimilés	500	5897,69	5997,53
- intérêts et charges assimilées	505	300,00	2446,00
+ Produits sur opérations de crédit-bail assimilées	510		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	515		
+ Produits sur opérations de location simple	520		
- Charges sur opérations de location simple	525		
+ Revenus des titres à revenu variable	530	155,11	
+ Commissions (produits)	540	62.159,60	67.014,77
- Commissions (charges)	545		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550		
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	555		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	560	115,00	
- Autres charges d'exploitation bancaire	565		
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>600</b>	<b>68.027,40</b>	<b>70.566,30</b>
- Charges générales d'exploitation	605	36.724,63	37.925,01
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	610		
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>620</b>	<b>31.302,77</b>	<b>32.641,29</b>
+/- Coût du risque	625	-164.209,65	-110.841,68
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>630</b>	<b>-132.906,88</b>	<b>-78.200,39</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640	0,00	0,00
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>650</b>	<b>-132.906,88</b>	<b>-78.200,39</b>
+/- Résultat exceptionnel	655		
- Impôts sur les bénéfices	660	0,00	0,00
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	665		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>690</b>	<b>-132.906,88</b>	<b>-78.200,39 ..../..</b>

### III - Annexe aux comptes annuels

Les comptes annuels de la SOCAMA CORSE tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration font ressortir :

- Pour le Bilan un total actif et passif de 1.297.401,72 euros

- Pour le compte de résultat un total de produits de 388.161,36 euros, un total de charges de 521.068,24 euros et un résultat net déficitaire 132.906,88 euros

L'exercice 2016 a eu une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### I) CADRE GENERAL

##### I-1) Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif qui comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Epargne, l'Organe Centrale BPCE, et ses filiales.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

**Ainsi, La Société de Caution Mutuelle Artisanale fait partie du réseau Banque Populaire en garantissant exclusivement des prêts professionnels octroyés par la Banque Populaire pour la création, le développement et la reprise d'entreprise.**

##### I-2) Référentiel comptable

Les comptes individuels annuels sont établis selon la réglementation applicable aux établissements de crédit et dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

- La présentation des comptes est conforme au règlement de l'ANC N°2015-06 du 23 novembre 2016 s'appliquant aux Etablissements du secteur bancaire.

Ce dernier s'inscrit dans la transposition des accords dits "Bâle 3".

##### I-3) Liquidité et solvabilité

Le système de garantie et de solidité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6° du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques populaires et des Caisses d'épargne et de prévoyance.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en oeuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banque Populaire, le Fonds Réseau Caisse d'Epargne et de Prévoyance et le Fonds de Garantie Mutuel.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

Le directeur de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs

##### I-4) Evénements significatifs

Le 22 novembre 2016, la Banque Populaire Côte d'Azur, la Banque Populaire Provençale et Corse et la Banque Chaix ont fusionné pour donner naissance à la Banque Populaire Méditerranée.

La Banque Populaire Méditerranée est donc en place depuis le 22 novembre, à effet comptable rétroactif au 1er janvier 2016.

La fusion des trois systèmes informatiques est prévue le 17 juin 2017.

Le périmètre d'intervention de la SOCAMA CORSE reste inchangé, l'ensemble de ces cautionnements sont considérés statutairement comme étant une « exclusivité » à la nouvelle Banque, « la Banque Populaire Méditerranée ».

#### II) GESTION DE LA SOCAMA CORSE

Consécutivement à la fusion, la Banque Populaire Méditerranée agit en lieu et place de la Banque Populaire Provençale et Corse.

Mandat est délivré par la SOCAMA CORSE à la Banque Populaire aux fins d'assurer la gestion administrative et comptable de celle-ci, son contrôle interne, le secrétariat du Conseil d'Administration ainsi que le recouvrement de contentieux.

En conséquence la Banque Populaire remplit, en lieu et place de la SOCAMA CORSE et pour son compte, l'ensemble de ses obligations juridiques, fiscales, réglementaires et comptables y compris la gestion des provisions.

#### III) EVENEMENT POST CLÔTURE

Néant

#### IV) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Pour rappel, consécutivement à la fusion, la Banque Populaire Méditerranée agit en lieu et place de la Banque Populaire Provençale et Corse. Ainsi, l'ensemble des engagements liant la SOCAMA CORSE à la Banque Populaire Provençale et Corse sont maintenus chez la nouvelle entité " Banque Populaire Méditerranée ".

Les traitements Banque Populaire Provençale et Corse notamment ceux relatifs à la gestion des contentieux des SCM [taux de provisionnement, ... ] restent inchangés jusqu'à la date de migration informatique des réseaux BPPC/BPCA.

De ce fait, les principes comptables pour l'exercice 2016 sont identiques à ceux de l'exercice de 2015.

#### PRESENTATION DES ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

A chaque déblocage de prêt accordé par la Banque Populaire pour lequel la SOCAMA CORSE accorde une garantie, entraîne la comptabilisation d'un engagement de hors bilan dans les comptes de cette dernière.

Ces engagements sont matérialisés pour le montant du capital restant dû de ces prêts.

Ces engagements se scindent en :

- garanties d'ordre de la clientèle pour un montant de 10.792.729,80 € au 31/12/2016 représentant les garanties sur les concours sains.

- engagements douteux pour un montant de 299.307,26 € au 31/12/2016 indiquant les garanties sur les concours douteux. L'identification en engagement douteux est effectuée conformément aux procédures du contrôle interne.

Concernant les engagements douteux ; ces derniers sont majorés des engagements compromis dont l'appel en paiement par la Banque Populaire n'a pas eu lieu à la clôture de l'exercice. .

Parallèlement, la SOCAMA CORSE procède à l'enregistrement dans son hors bilan des contre garanties reçues du Fonds Européen d'Investissement "FEI" au titre des prêts ci-dessous désignés, octroyés par la Banque Populaire, et pour lesquels la société de caution mutuelle a accordé sa garantie:

- prêts "express Socama européen"

- prêts "Socama transmission reprise" dédiés à la reprise d'entreprise,

Cette contre garantie est retenue dans le hors bilan de la SOCAMA CORSE à hauteur de 50% des échéances restant dues de ces prêts.

Au 31/12/2016, cette contre garantie s'élève à 1.969.460,72 €.

#### CREANCES DOUTEUSES-SOCIETARIAT

##### [Règles relatives aux dépréciations]

Consécutivement à la mise en jeu de sa garantie afférent à un engagement douteux compromis par la Banque Populaire, la SOCAMA CORSE en règle son montant ou fait appel à une avance auprès de celle-ci [rémunérée au taux du T4M+0.50%].

Ce règlement se matérialise par la naissance d'une créance douteuse comptabilisée à l'actif du bilan de la SOCAMA CORSE.

##### Enregistrement des Provisions :

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacune des créances douteuses.

Les provisions sur créances douteuses sont évaluées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte du patrimoine du débiteur, des cautions, ainsi que de la valeur des autres garanties [hypothèques, nantissement, gages, ..... ] ; ces dernières sont revues selon une fréquence trimestrielle.

\*) Tableau de taux de provisionnement recensant les cas les plus fréquemment rencontrés :

##### "Type de garanties"

Privilège de Prêteurs de deniers sur prêt immobilier

Garantie hypothécaire 1er rang

Contre garantie FEI

Gie SOCAMA PACA

Nantissement de fonds de commerce

Nantissement de matériel

Nantissement de compte à terme/gage espèces

Nantissement de titres

Nantissement de PEA

Cautionnement par SOFARIS

Cautionnement de tiers

Gage sur véhicules/Hypothèque maritime/

Démembrement de droit de propriété

En l'absence de garantie

##### "Règles de provisionnement"

Provision de la créance à 50%

Provision de la créance 75% à 100%

Provision de la créance 75% à 100%

Provision à hauteur du montant non couvert par la garantie

Provision à hauteur du montant non couvert par la garantie

Provision à hauteur du montant non couvert par la garantie

Provision de la créance à hauteur du reliquat non couvert par la SOFARIS

Provision de la créance à 100%

Montant de la provision à évaluer et à proposer par le chargé d'Etudes

Provision de la créance par défaut à 100%

**Liste non exhaustive :** informations données à titre indicatif pouvant faire l'objet d'aménagements en fonction du cas d'espèce.

#### PROVISIONS POUR RISQUES D'EXECUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

L'identification en engagement douteux est effectuée conformément aux procédures du contrôle interne et entraîne le déclassement de l'engagement de garantie en engagement douteux. Ces engagements « douteux » sont transférés en engagement «douteux compromis» dès la mise en jeu de la garantie de la SOCAMA CORSE. .../...

Ils restent comptablement matérialisés au poste «engagements douteux» tant que le règlement n'a pas eu lieu, (entre la date de mise en jeu de la garantie et la date de règlement, le délai est inférieur à 3 mois).

Au titre des engagements «douteux», la SOCAMA CORSE constitue une provision pour risques et charges, évaluée après analyse individuelle des risques d'exécution de ces engagements.

Les taux de provisionnement sont recensés comme suit :

"Type de garanties"	"Taux de provisionnement"	"Taux de prise en charge par la SOCAMA"
Prêt professionnel avec :		* 100%
* nantissement de fonds de commerce	50%	* 50% si prêt Express
* gage sur matériel	50%	Européen
* une sûreté réelle	25%	* 50% si prêt transmission
* sans garantie	75%	reprise
Prêt immobilier avec :		
* une sûreté réelle	25%	
* sans garantie	50%	*100%

#### PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille titres de la SOCAMA CORSE est constitué :

- d'obligations françaises pour un montant de 60.000,00 €

- et 281 actions Banque Populaire à 16 €

\* les dépréciations sur les titres d'obligations sont évaluées de manière individuelle. Les écarts négatif résultant de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Au titre de 2016, la provision est nulle.

#### CHARGES A PAYER :

Les charges à payer sont rattachées principalement :

à la facturation non parvenue à la clôture de l'exercice 2016 de la gestion administrative et comptable. Ces gestions sont assurées par la Banque Populaire, leurs rémunérations sont définies par un protocole liant les deux parties.

- aux jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- à la facturation d'honoraires des commissaires aux comptes.

Au 31/12/2016, ces charges à payer s'élève à 26.037,05 €

#### VI) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2016	Affectation résultat N-1	Augmentation	Reduction	Autres
- Capital social (*)	90.228,75	91.318,05		1851,30	-612,00	-150,00
- Réserves légales	46.855,44	46.855,44				
- Réserves Statutaires	425.338,71	425.338,71				
- Report à nouveau	-124.040,86	-202.241,25	-78.200,39			
- Résultat de l'exercice en Instance d'approbation	-78.200,39	-132.906,88				

(\*) Le capital social de la SOCAMA CORSE se compose au 31/12/2016 de 59.685 parts sociales à 1,53 € (dont 1000 parts sociales détenues par la Banque Populaire.

\* Augmentation : Souscription à 10 parts sociales de 1,53 € par tout client Banque Populaire à qui un concours bancaire a été consenti durant l'exercice, et pour lequel la SOCAMA CORSE s'est portée caution.

(\*) Réduction : Il s'agit de remboursement de parts sociales lié aux prêts dont l'échéance finale a eu lieu courant 2015, sur confirmation (réponse au bulletin réponse) ou demande du client.

#### VI) SUBVENTION D'EQUILIBRE : Néant

#### CREANCES DOUTEUSES-ENGAGEMENTS DOUTEUX

	Encours 31/12/2015	Encours 31/12/2016	Evolution Encours CTX en %
(1) CREANCES DOUTEUSES	1.263.638,48	1.324.253,13	4,80%
(2) ENGAGEMENTS DOUTEUX (HB)	299.893,92	299.307,26	-0,20%
<b>(1)+(2) TOTAL</b>	<b>1.563.532,40</b>	<b>1.623.560,39</b>	<b>3,84%</b>

  

	PROVISIONS 31/12/2015	DOTATIONS 2016	REPRISES 2016	PROVISIONS 31/12/2016
(1) CREANCES DOUTEUSES	1.007.300,17	212.323,85	178.720,34	1.040.903,68
(2) ENGAGEMENTS DOUTEUX (HB)	158.376,02	109.289,59	140.973,62	126.691,99
<b>(1)+(2) TOTAL</b>	<b>1.165.676,19</b>	<b>321.613,44</b>	<b>319.693,96</b>	<b>1.167.595,67</b>

  

	TX DE PROVISIONS 2015	TX DE PROVISIONS 2016
(1) CREANCES DOUTEUSES	79,71%	78,60%
(2) ENGAGEMENTS DOUTEUX (HB)	52,81%	42,33%
<b>(1)+(2) TOTAL</b>	<b>74,55%</b>	<b>71,92%</b>

  

	31/12/2016	31/12/2015
(1) Dettes subordonnées	275.816,71	286.731,19
(2) FRBG	7756,47	7756,47
(3) Capitaux propres Hors FRBG	228.364,07	360.181,65
(1à3)=(4)Fonds responsables Nets	<b>511.937,25</b>	<b>654.669,31</b>
(5) Montant des encours vifs engagements donnés	10.972.729,90	11.563.129,04
(6) Créances douteuses	1.324.253,13	1.263.638,48
(7) Provisions	1.040.903,68	1.007.300,17
Créances douteuses nettes		
6)-(7)=(8)Opérations avec la clientèle	283.349,45	256.338,31
(9) Engagements douteux nets	172.615,27	141.517,90
(8)+(9)=(10)Contentieux nets	455.964,72	397.856,21
(4)/(10)+[10]Couverture des risques	4,48 %	5,47%

## ANNEXE ACTIF

## 1) ETAT DES MOUVEMENTS SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

	SOLDE 31/12/2016	SOLDE 31/12/2015	ENTRÉES 2016	SORTIES 2016
<b>FIXE</b>				
Fonds d'Etat	62.017,32	143.610,85	0,00	80.000,00
Obligations	0,00	0,00		
Créances rattachées	60.000,00	140.000,00		80.000,00
PROV/TIT OB	2017,32	3610,85		
	0,00	0,00		
	<b>SOLDE 31/12/2016</b>	<b>SOLDE 31/12/2015</b>	<b>ENTRÉE 2016</b>	<b>SORTIES 2016</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
TITRES D'OPCVM	0,00	0,00		
PROV/TIT OPCVM	0,00	0,00		

## 2) AUTRES ACTIFS ET DETAILS DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	31/12/2016	31/12/2015
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>38.915,66</b>	<b>38.915,66</b>
- Debiteurs divers		
- Créance intégration fiscale		
- Sommes à recevoir de la région		
- Comptes de régularisation (ACTIF)	38.915,66	38.915,66
- Produits à recevoir	0,00	132,66
- "prods a recs/ engt de gar"		
-Subvention à recevoir BPPC		
- Produits A rec BPPC		
- Sociétaires-FDG A rembourser	0,00	132,66

## ANNEXE PASSIF

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dû à la BPPC au titre des ctx non réglés	156.809,78	229.539,34
<b>Autres passifs &amp; comptes de régularisation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Autres passifs	0,00	0,00
- Créditeurs divers		
<b>Comptes de régularisation (PASSIF)</b>	<b>26.037,05</b>	<b>44.876,42</b>
- Subvention A RBT BPPC		
- Charges à payer	26.037,05	44.876,42
<b>DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
PROV POUR RISQUES D'EXECUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	126.691,99	158.376,02
AUTRES PROV POUR RISQUES ET CHARGES	25.943,77	25.943,77
<b>TOTAL</b>	<b>152.635,76</b>	<b>184.319,79</b>
<b>DETAIL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	228.364,07	360.181,65
FRBG	7756,47	7756,47
<b>TOTAL</b>	<b>236.120,54</b>	<b>367.938,12</b>

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
DOT AUX PROV		
REPRISES PROV		
MOINS VALUES DE CESSION		
PLUS VALUES DE CESSION	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2016		31/12/2015	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
<b>COÛT DU RISQUE</b>				
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES				
OPERATIONS DE TRESORERIE				
OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	212.323,85	178.720,34	118.440,79	37.302,08
OPERATIONS SUR TITRES ET DEBITEURS DIVERS				
AUTRES				
<b>AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
1) OPERATION DE BILAN				
2) OPERATION DE HORS BILAN	109.289,59	140.973,62	196.580,79	166.877,82
-S/engagement douteux				
-Prov .P/Charges futures				
<b>PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	162.,430,17			
<b>RECUPERATION SUR CREANCES AMORTIES</b>		140,00		
<b>TOTAL</b>	<b>484.043,61</b>	<b>319.833,96</b>	<b>315.021,58</b>	<b>204.179,90</b>
<b>SOLDE</b>	<b>164.209,65</b>		<b>110.841,68</b>	

	2016		2015	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>				
DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE</b>				

.../...

#### IV - Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

\* le contrôle des comptes annuels de la SOCAMA de la Corse, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

\* la justification de nos appréciations ;

\* les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

##### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

##### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

##### Estimations comptables.

Comme indiqué dans la note IV de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

##### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 04 mai 2017

KPMG Audit,

Département de KPMG S.A

Georges MAREGIANO - Associé

#### V. Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est disponible au siège social sur simple demande.

N° 59

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

#### COMMUNE DE POGGIO DI VENACO

**Demande d'enregistrement en vue d'exploiter une installation de transit et de traitement de matériaux, au lieu-dit « Siala et Rundina », présentée par la SARL CARRIERE CENTRE CORSE**

#### Installation classée pour la protection de l'environnement

**EMPLACEMENT :** Commune de POGGIO DI VENACO, lieu-dit « Siala et Rundina ».

**NATURE DE L'INSTALLATION :** Installation de transit et de traitement de matériaux (rubriques n° 2515-1-b et 2517-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

**PERIODE DURANT LAQUELLE LE DOSSIER POURRA ETRE CONSULTE (arrêté préfectoral du 14 juin 2017) :**

\* Du jeudi 13 juillet 2017 au mercredi 9 août 2017 inclus.

**LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :** \* Mairie de POGGIO DI VENACO

**JOURS ET HEURES OÙ LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER :**

Aux heures habituelles d'ouverture des bureaux le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse ([www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)).

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront être adressées par écrit à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Juridique et Coordination - 8, Boulevard Benoîte Danesi - CS 60008 - 20411 Bastia cedex 09 ou par voie électronique ([ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, à l'issue de la consultation.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse ([www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)).

N° 60

### AVIS D'ATTRIBUTION

**1. Pouvoir adjudicateur :** Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

**2. Objet du marché :** Organisation d'exams psychotechniques pour conducteurs de véhicules.

**Code CPV :** 85121270-6

**3. Mode de passation :** Procédure Adaptée

(Articles 27, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**4. Attribution du marché :** CORSICA TESTS

Hameau de Careggia - 20230 SAN GIULIANO

**Montant Maximum pour quatre années :** 31.200 €

**5. Date d'envoi du présent avis à la publication :** 14 juin 2017

N° 61



#### MAIRIE DE SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230

Par délibération en date du 13 avril 2017, la commune de Santa Lucia di Moriani a instauré un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU).

Le dossier est consultable aux heures d'ouverture de la mairie

Le maire,

J.A. SANGUINETTI.

N° 62

#### Maître D. FERRARI

Avocat au Barreau d'Ajaccio

6, Av Pascal Paoli - 20000

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

**A LA REQUÊTE DE :** Mme Liliane Juliette Nadine POULALIER née le 22.12.1940 à Suresnes, de nationalité française, demeurant et domiciliée 13, Allée des Charmes, Résidence Monbrisson, 92500 Rueil Malmaison,

**Vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.**

**LE JEUDI SIX JUILLET 2017 A 8 HEURES 30**

**BIENS MIS EN VENTE EN UN SEUL LOT/**

**- Sur le territoire de la Commune de CARGIACCA [20164] :**

Une partie de maison édifée sur la parcelle cadastrée section B n° 213,

**Composée des lots :** n° 6 une cave, **Lot 7**, en rez de chaussée [- 1] comprenant un hall, 1 WC, 1 salle de douche, 1 salon, 1 balcon, 1 chambre principale, 1 pièce aveugle,

**Lot 8 :** 2 chambres avec placards et 1 balcon, [visites possibles sur RdV] (biens plus amplement décrits au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au cabinet de Me D. FERRARI, et au cahier des conditions de la vente déposé au greffe du JEX saisie immobilière).

**MISE A PRIX :** 54.000,00 € avec faculté de baisse de mise à prix du 1/4 en cas d'enchères désertes, outre les frais taxés.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de la vente déposé le 18 Mai 2017 au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO par l'avocat,

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO avec consignation préalable de 10% de la mise à prix, et dont il faut justifier à l'audience.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de Me FERRARI, 6, Av Pascal Paoli [04 95 51 63 00]

- Au secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance. Jex des saisies immobilières.

Fait et rédigé à Ajaccio le 18 Mai 2017,

L'Avocat,

D. FERRARI.

## AVIS DE MARCHÉ

## DIRECTIVE 2014/24/UE

LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE  
UN APPEL À LA CONCURRENCE

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

## I.1) NOM ET ADRESSES

SIVOM du Cavo, Mairie annexe,  
20144, Sainte Lucie de Porto-Vecchio,  
Téléphone : [+33] 4 95 71 53 80,  
Courriel : [sivomducavu@orange.fr](mailto:sivomducavu@orange.fr)  
Fax : [+33] 4 95 71 49 18,

Code NUTS : FR831

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

<http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com/>

Adresse du profil acheteur :

<http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>

## I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

## I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante :

<http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

à l'adresse suivante :

## I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : assainissement

## SECTION II : OBJET

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Station d'épuration de LECCI

Numéro de référence : AO SIVOM 05/17

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71241000.

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte :

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la station d'épuration de Lecci

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71241000

Descripteur supplémentaire : KA05.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR831

Lieu principal d'exécution : Commune de Lecci / secteur littoral

II.2.4) Description des prestations : exécution d'une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la réalisation de la construction de la station d'épuration de Lecci.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 36

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,  
ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : .../...

## III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation  
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

## SECTION IV : PROCÉDURE

## IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

28 juillet 2017 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois :

4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 01 août 2017 à 14:00

Lieu : sainte Lucie de porto vecchio

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia,

villa montepiano,

20407 Bastia,

Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 16 juin 2017

N° 64



COMMUNE D'ERSA

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie d'ERSA - 20275 ERSÀ

Objet du Marché : Dallage ruelles

Mode de Passation marché : Selon les articles 28-45-46 du nouveau code des marchés

Procédure adaptée avec possibilité de négociation

Demande de renseignements complémentaire et retrait dossier :

Mairie ERSÀ - 20275 ERSÀ

Tel : 04-95-35-60-96

Critère jugement de l'offre :

Prix : 40%

Valeur technique : 40%

Délai : 20%

Date du présent envoi : 19-06-2017

Date limite des offres : 19-07-2017 à 16 heures

Adresse dépôt dossier : Mairie ERSÀ - 20275 ERSÀ

Avis consultable sur le site SITEC

## LIQUIDATION SOCIETE DISSOLUTION SOCIETE

N° 65

### C & M CONSULT

SARL au capital de 1.000 €uros  
Siège social : Lieu-dit Tintorajo  
20600 Furiani  
RCS Bastia 520 325 283

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 31/03/2017, la société SOLEA IMMOBILIER, Société civile immobilière au capital de 1.100 euros, dont le siège social est Lieu dit Tintorajo 20600 FURIANI, immatriculée au RCS BASTIA 792 582 637 a, en sa qualité d'associée unique de la société C & M CONSULT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société à compter du 1er janvier 2017. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bastia. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société C & M CONSULT peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 66

### PORTO POLLO PLONGÉE

SARL en liquidation  
Au capital de 5000 €  
Hôtel du Golfe - Porto Pollo  
20140 Serra di Ferro  
503 722 282 RCS Ajaccio

Aux termes d'une AGE du 13/03/17, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13/03/2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Liquidateur : Patrick FRANCOIS, Village Les Estaris, ORCIERES, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Siège de la liquidation au siège social. La correspondance et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés à cette adresse. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au greffe du TC d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 67

### AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à Calvi du 01/06/2017, la SARL CAMPING BELLA VISTA, au capital de 31.050 euros, Siège social : Route de Pietramaggiore à Calvi [20260], R.C.S. de Bastia n° 389 548 496, représentée par son Gérant, M. DESVIGNES Dominique, a confié en location-gérance à M. MARRANINCHI Barthélémy, né le 19/04/1983 à MARTIGUES [13] et demeurant au 15 Route du Stade à Calenzana [20214], le fonds de commerce de restauration, « SNACK STELLA » sis et exploité au sein du Camping Bella Vista, Route de Pietramaggiore à Calvi [20260]. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 01/06/2017, pour se terminer le 31/05/2018. Renouvellement par tacite reconduction.

N° 68



### AARPI MATTEI-NOURRY CERVETTI Avocats Associés

8, rue Michel Bozzi  
20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31 / F : 04 95 23 33 41

## DÉBUT DE LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 24/05/2017 à ZONZA [20144] SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 08/06/2017, dossier 2017 17865, référence 2017 A 00805, M. Simon BRADESI, loueur, a confié en location-gérance à la société LA CASA LATINE, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social à ZONZA [20144] PINARELLO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 828 835 579, représentée par M. Sébastien JAILLET, le fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à ZONZA [20144] PINARELLO, sous l'enseigne LA CASA, à compter du 24/05/2017 pour prendre fin le 30/04/2018, sans tacite reconduction.

Pour insertion unique. M. BRADESI.

## CESSATION DE GARANTIE

N° 69

### AVIS

La société ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, ex ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV, 159 rue Anatole France - 92596 Levallois Perret Cedex, Siren 417 498 755, nous informe que la garantie financière à hauteur de 122 128 euros, avec prise d'effet le 01/07/2016 et venant à échéance le 30/06/2017, ne sera pas renouvelée au 01/07/2017. Cette garantie financière avait été émise au profit de : ALEX TOLLA INTERIM SASU, 12 Avenue Antoine Serafini - 20000 Ajaccio, Siren 818 872 087. Cette résiliation prendra effet le 30/06/2017. Par conséquent, nous vous prions d'en prendre acte.

## MODIFICATION STATUTAIRE

N° 70

### SA DU PHARE

Société Anonyme  
Au capital de 45.735 €  
Siège social : La Chiappa  
20137 Porto-Vecchio  
RCS : Ajaccio 411 878 051

Par assemblée en date du 18 avril 2017, le conseil d'administration décide de renouveler les mandats de Madame Marie Lucie GRIMALDI épouse MONDOLONI et Monsieur François GRIMALDI en tant qu'administrateurs pour une durée de six années. Enfin, le conseil constate la démission de la société FDL représentée par sa gérante Madame Anne de LANFRANCHI épouse MAGNE dans son mandat d'Administrateur et décide de la remplacer par Monsieur Jean GRIMALDI pour une durée de 6 ans.

Pour avis,

N° 71

### CORSE SUSHI

SAS au capital de 1.000 €uros  
Siège social : Lieu-dit Cavone,  
Le Belvédère, B15, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 818 639 114

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 01/05/2017 : Le siège social a été transféré du : Lieu dit Cavone, Le Belvédère, B15, 20090 AJACCIO pour être fixé au : **Pôle d'Activité de Porticcio, 20166 PORTICCIO [commune de Grosseto-Prugna]**, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mr Frédéric SALINI, demeurant Résidence Le Bella Vista, Veta Casavone, 20166 PORTICCIO a été nommé en qualité de Président, à compter de ce jour, en remplacement de Mme Alix GUNDELWEIN, démissionnaire. L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Alix GUNDELWEIN a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mr Frédéric SALINI.

Pour avis,  
Le Président.

## CHANGEMENT DE NOM PATRYMIQUE

N° 72

### AVIS

Monsieur Jean-Philippe, Antoine FARJOUNEL, né le 24 juin 1979, à Bastia [20], de nationalité française, marié le 10 septembre 2011 avec Madame Adriana MARTELLI, ENTEND former une demande de changement de nom afin de porter, en lieu et place du nom FARJOUNEL, celui de SPINOSI.

## CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

N° 73

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Jacques POGGI notaire soussigné, membre de la société dénommée "Jacques POGGI, Sandrine POGGI-GONDOUIN, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial", ayant son siège à BASTIA (Haute Corse), Impasse Capanelle, "Villa Henri" office notarial n° 20027, le TREIZE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT Monsieur Denis André MARTINEZ et Madame Vannina Joséphine CALLONI son épouse, demeurant ensemble à VILLE DI PIETRABUGNO (Haute-Corse) Résidence Le Florence bâtiment A mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de VILLE DI PIETRABUGNO (Haute-Corse) le 26 janvier 1980, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jacques POGGI où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

## DERNIERES MINUTES

N° 74

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 20 juin 2017, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination Sociale** :

**BATEAU ECOLE PROPRIANO**

**Capital** : Mille euros (1.000 €) divisés en cent (100) actions de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Siège social** : Port de Plaisance, 20110 PROPRIANO

**Objet social** : Formation permis bateau et remise à niveau des connaissances. La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

**Durée** : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Apports en numéraire** : 1.000 €

**Président** : Monsieur LOPEZ Thierry né le 28 février 1963 à Roussillon [38], célibataire, de nationalité française, demeurant : "4, avenue Jean Nicoli - 20100 SARTENE"

**Directeur Général** : Monsieur LOPEZ Eric né le 04 mars 1964 à Montauban [82], célibataire, de nationalité française, demeurant : "3, Lieu-dit Mancinu - 20110 PROPRIANO"

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 75

### LEO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 43.000 euros  
Siège social : Rue Sorba, 20170 Levie

Suivant acte SSP en date à LEVIE du 27 avril 2017, enregistré Ajaccio le 16 juin 2017 sous la mention dossier 2017 18987, référence 2017 A 00842, M. Christophe Don Horace LEONETTI, demeurant Quartier Concurutta, 20170, a fait apport à la société LEO, société par actions simplifiée en cours de formation au capital de 43.000 euros, ayant son siège social Rue Sorba, 20170 LEVIE, d'un fonds de commerce d'épicerie fine, produits corses sis et exploité sous l'enseigne A Meda, Rue Sorba, 20170 LEVIE et immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 490 597 630. La société LEO sera propriétaire dudit fonds au jour de son immatriculation au registre du Commerce et des sociétés et en aura la jouissance à compter du 23 mai 2017. Cet apport évalué à 41 000 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 41.000 actions d'1 euro chacune, émises par la société LEO. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de M. Christophe Don Horace LEONETTI, demeurant Quartier Concurutta, 20170 LEVIE, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Le Président.



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE DE CASAGLIONE  
RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n° 2017 06 03 du 19/06/2017, le maire de CASAGLIONE, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune arrêté en conseil municipal du 25 novembre 2016.

Monsieur **Raphaël COLONNA d'ISTRIA**, Technicien Principal de 2ème classe au Département de la Corse du Sud, a été désigné Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 10 juillet 2017 au jeudi 10 août 2017 inclus, soit pendant 32 jours.**

Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village Lieu-dit Accinto, 20111 CASAGLIONE.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés d'une part en mairie du village, et d'autre part en mairie annexe, à TIUCCIA. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituel d'ouverture :

Mairie de CASAGLIONE au village du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, Mairie Annexe de TIUCCIA le Mercredi et Vendredi de 09h00 à 12h00.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du lundi 10 juillet 2017 au jeudi 10 août 2017 à minuit :

<https://www.registre-dematerialise.fr/413>

Les pièces du dossier et ce registre dématérialisé seront également disponibles sur le site internet de la commune : <http://www.casaglione-tiuccia.fr> à l'onglet Urbanisme.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations pourront également être déposées sur le registre dématérialisé.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- \* Lundi 10 Juillet 2017 de 08h30 à 11h30, en Mairie de CASAGLIONE, siège de l'enquête publique
- \* Samedi 22 Juillet 2017 de 08h30 à 11h30 en Mairie Annexe de TIUCCIA,
- \* Samedi 29 Juillet 2017 de 08h30 à 11h30 en Mairie Annexe de TIUCCIA,
- \* Vendredi 04 Août 2017 de 08h30 à 11h30 en Mairie de CASAGLIONE,
- \* Jeudi 10 Août 2017 de 14h00 à 17h00 en Mairie de CASAGLIONE.

Toute personne pourra demander des informations au secrétariat de la mairie. Elle peut également, à ses frais et sur demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire.

Le public pourra également adresser ses observations à l'adresse postale suivante :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur - PLU Mairie de CASAGLIONE  
Lieu-dit Accinto - 20111 Casaglione**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le maire, Julien COLONNA.



Mettre en scène votre intérieur, pour une vie nouvelle...



**Société Civile Professionnelle  
Titulaire d'un Office Notarial  
Maîtres Alain SPADONI,**

**Olivier LE HAY  
et Charles SANTUCCI**

**Immeuble "Le Régent"**

**3, avenue Eugène Macchini**

**B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1**

**Tél : 04.95.51.76.76**

**Fax : 04.95.51.15.08**

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le DOUZE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT enregistré à SPFE D'AJACCIO le 13/06/2017 Dossier 2017 réf 2017 N 00242.

La Société dénommée U SOGNU, Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.245,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) Route de l'Amirauté - port de Plaisance Charles Ornano identifiée sous le numéro SIREN 391681400 RCS AJACCIO.

**A CEDE A :** La Société dénommée CHIARA LIZA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à ZICAVO (Corse-du-Sud) lieudit "La Foce" identifiée sous le numéro SIREN 497568048 RCS AJACCIO. Un fonds de commerce de salon de thé, glacier connu sous le nom de LE DUPLEX situé et exploité à AJACCIO (Corse du Sud) Port de Plaisance de l'Amirauté, Route de l'Amirauté

**Prix :** DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 €) s'appliquant savoir :  
- aux éléments incorporels pour CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 €)  
- aux éléments corporels pour CENT MILLE EUROS (100.000,00 €)

**Prise de possession** à compter du 12 juin 2017.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique, Me Charles SANTUCCI,  
Notaire Associé.

**LA BOUCHERIE  
DE L ALTA ROCCA**

**SARL en liquidation au capital de 100 €**

**Siège social : Monticello**

**20122 Quenza (Corse)**

**814 898 367 RCS Ajaccio**

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31/03/2017 la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur Jean Toussaint PAOLETTI, demeurant à AJACCIO (Corse) 54 cours NAPOLEON, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à QUENZA (Corse) MONTICELLO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

**SASU CORSICA  
INFORMATIQUE SANTE**

**SASU en liquidation - Siège social :**

**Pôle Suartello 2 - Route de Mezzavia,**

**20090 Ajaccio - Capital : 2.500 euros**

**N° SIREN : 823 717 301-RCS Ajaccio**

**AVIS DE DISSOLUTION**

Par décision en date du 14 juin 2017, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 juin 2017 et sa mise en liquidation amiable. Monsieur Sylvain DURAFFOUR, demeurant : Résidence des Fleurs - Bâtiment « DALHIAS » - Avenue Maréchal JUIN - 20090 AJACCIO, a été nommé en qualité de Liquidateur.

Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif, lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du siège social : Pôle de SUARTELLO 2 - Route de MEZZAVIA - 20090 AJACCIO, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis et mention,

**Fontaine à eau de source Corse**

[www.zilia5g.com](http://www.zilia5g.com)

**zilia**  
eau de source  
des montagnes corses

**5G**

L'eau de source Corse à portée de main !  
Un système agréable et convivial  
Une utilisation très simple  
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



**FUNTANA CORSA**  
(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : [anne-marie.fratani@wanadoo.fr](mailto:anne-marie.fratani@wanadoo.fr)

**SODIFO**  
(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : [sodifo@wanadoo.fr](mailto:sodifo@wanadoo.fr)

# Doper l'attractivité du Grand Bastia



***Si le Grand Bastia n'a pas l'aura touristique d'Ajaccio, l'Office du Tourisme (OT) de la Communauté d'agglomération bastiaise (Cab) que préside Emmanuelle de Gentili s'emploie à le rendre plus visible, plus attractif. La structure a d'ailleurs obtenu, le 30 mars dernier, le label «Qualité Tourisme» décerné par l'Etat pour la qualité de l'accueil et des prestations.***

## ***On dit que les touristes débarquent à Bastia et filent vers le sud...***

Aucune étude sérieuse n'a été menée à ce jour sur ce sujet. Nous savons cependant que l'OT accueille près de 140 000 visiteurs par an soit 3 fois la population de la ville et qu'il y a près de 220 000 visites sur le site de «Bastia tourisme» [5 fois la population]. On peut en déduire que Bastia exerce un attrait certain, d'autant que même si nous sommes passés au total de 8 à 22 bateaux en 2016, le nombre de croisiéristes est faible. L'accueil pourtant se développe, 50 hôtels sont partenaires de l'OT et leurs offres sont également vendues sur notre site. Nous apportons aussi un complément en aiguillant les retardataires ou ceux qui cherchent un hébergement de dernière minute. La restauration est mise en valeur ainsi que les offres de guides, de randonnées, le théâtre, etc. Nous veillons, en fait, à proposer une offre large: le touriste est aujourd'hui informé par les réseaux sociaux et les sites internet. Ceux qui viennent demander un plan de la ville sont rares: ils l'ont téléchargé! Le comportement des visiteurs doit être analysé différemment: nous préférons mesurer la satisfaction ou les attentes par des études globales comme celle de 2015 avec le concours d'Atout France. Elle montre que notre région est une nouvelle destination prisée non pas pour ses plages mais pour ses randonnées, son patrimoine, ses légendes et sa qualité de vie\*.

## ***Menez-vous des actions de promotion particulières?***

Effectivement, et dans différents médias: *Maisons d'Américains* pour VSD, accueil de *Télématin*, émission *Promeneurs du monde* [2 millions de téléspectateurs], reportage du magazine *Art et décoration*, *Chroniques méditerranéennes* sur France3 [1 million de téléspectateurs], accueil de la chaîne américaine Travel Channel pour sa série phare *Expedition Unknown* et l'émission *Des racines et des ailes* [4 millions de téléspectateurs]. Ce panorama n'est pas exhaustif. *Dolce vita en pays bastiais*, un petit film\*\* présentant l'agglomération et les environs (Cab, communautés d'agglomération de Cap et du Nebbiu) a été réalisé et vu par près de 8 000 personnes sur Youtube. Nous sollicitons également des bloggeurs connus afin de développer le réseau de nos ambassadeurs.

## ***Dans certaines ruelles typiques du centre ancien pourtant, pas de boutiques, de lieux d'accueil...***

En qualité de Première adjointe, je propose une politique globale de réhabilitation, fondée sur la complémentarité et l'émergence de nouvelles opportunités. Je constate, comme beaucoup de Bastiais, que de nombreuses activités font défaut (salles de congrès, grandes enseignes, hôtels 3 et 4 étoiles en centre-ville) tandis que d'autres se développent de manière anarchique (projet d'ouverture de six boulangeries en centre-ville par exemple). Nous devons trouver l'équilibre entre libre entreprise et réussite économique en définissant clairement notre vision et donner les priorités pour le centre-ville. Cette identité pourra se décliner en actions d'accompagnement jusqu'à être intégrée à une stratégie de préemption commerciale sur les zones actuellement les moins marchandes. Dans le centre ancien, par exemple, il est important que les commerces de proximité et les commerces de bouche, l'artisanat, le numérique et les activités ne nécessitant pas une forte visibilité puissent s'installer, accompagnant des stratégies de découverte patrimoniale, touristique ou simplement un parcours artisanal ou culturel [art et street-art, etc.]. S'agissant du stationnement, je propose un suivi informatique des places libres afin que ceux qui entrent en ville sachent le nombre de places dont ils disposent, leurs emplacements et le cas échéant que le système les dirige vers le parking payant ou gratuit le plus proche. D'autres projets sont à l'étude dans le but de réduire le besoin de véhicules en centre-ville.

## ***Quels sont les moyens, humains et financiers, dont dispose l'Office du tourisme? Sont-ils suffisants?***

L'OT dispose de la compensation versée par la Cab et des financements qu'elle trouve auprès de partenaires extérieurs. La participation de la Cab est stable depuis 2013 (360 000 €) et ce sont les financements extérieurs, passés de 300 à 560 000 €, qui permettent d'assurer les nouveaux événements. Certains disent que la Cab se désintéresse du tourisme. Moi je crois que les acteurs publics et privés qui en composent le comité directeur souhaitent que l'Office soit davantage encore mis en avant. Ils ont fait des efforts cette année pour accompagner le déve-



Photo Marion Patris de Breuil

Photo DR

## « Nous aurons en 2018 la taxe de séjour au réel qui permettra d'avoir des ressources plus justes »

veloppement de la promotion et je sais qu'ils sont attachés à ce pan du développement économique. L'OT pourrait être un levier de la stratégie touristique de la Cab, et nous espérons que celle-ci sera arrêtée dans les mois à venir. J'apporterai ma contribution si elle est souhaitée. Dans l'attente, l'Office, de par son expérience et sa connaissance du territoire, des acteurs, des attentes, des visiteurs, s'adapte pour proposer et se réinventer afin de rendre le grand Bastia encore plus visible, attractif et glamour. J'ai été élue à la présidence de l'OT en avril 2016 et j'y ai trouvé une directrice impliquée, très au fait des dossiers et un personnel particulièrement motivé. Pour ses missions, l'OT dispose de 8 emplois et de quelques saisonniers. Ces personnels sont épuisés lors des périodes de « chauffe » (festival et événements majeurs). Un complément serait le bienvenu ! S'agissant de l'offre d'accueil, elle est, selon l'Insee (2012) de 153 000 lits marchands et 340 000 lits non marchands. Ce phénomène et les mesures à prendre pour en tirer des recettes dépendent des services fiscaux et des bases locatives qui doivent être mieux évaluées et suivies par les communes mais nous aurons en 2018 enfin la taxe de séjour au réel qui permettra d'avoir des ressources plus justes.

**On présente généralement le tourisme et le bâtiment comme les deux piliers de l'économie de l'île. Pourtant, ils semblent employer un volume important de travailleurs détachés ou étrangers. Y a-t-il en Corse trop peu de personnes formées ou s'agit-il d'un défaut d'employabilité de nos jeunes ?**

Il s'agit d'un problème d'inadéquation entre l'offre (des professionnels du tourisme) et la demande (des salariés). Ceci touche à la formation, à l'atomisation des établissements touristiques, aux conditions de

travail, aux conditions d'hébergement et aux salaires. C'est la raison pour laquelle, avec 25 000 demandeurs d'emplois, les établissements recrutent ailleurs. À ce stade le problème dépasse la Corse pour devenir celui de l'UE avec une libre circulation des salariés sans que des mesures de convergences pour gommer les distorsions sociales et salariales n'aient été prises. C'est un des manques de l'UE que nous ne pouvons que subir. Les Corses n'ont pas conscience d'une situation que souligne pourtant l'Insee : depuis 2009, le marché du travail a absorbé 12 000 actifs avec une arrivée de 13 000 actifs non îliens, confirmant si besoin était l'inadéquation entre la demande de travail et l'offre. En clair, soit les demandeurs d'emploi ne peuvent pas occuper les postes vacants car ils n'y sont pas formés, soit ils ne le veulent pas, ce qui pose des problèmes du niveau de rémunération ou de l'acceptabilité des tâches. Le secteur du tourisme comme le secteur du bâtiment ont donc deux problèmes majeurs à résoudre : adapter les formations existantes aux besoins du marché, examiner les niveaux de rémunération et d'acceptabilité des emplois offerts. La vision politicienne est dépassée par l'ampleur de la tâche ! Raison de plus pour exhorter tous les acteurs du marché du travail à se retrouver au sein d'une conférence sociale insulaire. ■ **Propos recueillis par Claire GIUDICI**

*\*Des actions diversifiées ont été développées : festival Creazione, Fête de la gastronomie, Légendines - visite de la ville autour des légendes, anecdotes et traditions ; Jeudis épicuriens - dégustations de produits régionaux - ; Canti è Detti, en collaboration de la confrérie Saint Charles de Borromée ; ateliers de langue corse destinés à la population touristique et locale et entrant dans le cadre de A festa di a lingua corsa, etc. Et d'autres projets sont en cours pour attirer les visiteurs.*

**\*\*<https://www.youtube.com/watch?v=TrhP45EWFrq>**

# Rôles d'Histoire

*Benjamin Garcia-Casinelli, 37 ans, est fondateur et président de l'association Historia & Fantasia, association pour la promotion du jeu de rôle grandeur nature et de la reconstitution historique.*

*Il a également créé son entreprise, Storia Corsa, qui a pour objectif de faire découvrir à différents publics l'histoire et le patrimoine de la Corse de façon vivante, via notamment des conférences-spectacles.*

*propos recueillis par Tim LEONCINI*

### **Qu'est-ce qui vous a conduit à créer Storia Corsa? Quelles activités propose-t-elle?**

D'abord, je suis guide conférencier, et j'ai également une expérience théâtrale, j'ai moi-même été professeur de théâtre pour des enfants, du primaire au collège. En parallèle, je suis président d'une association qui organise des jeux de rôle grande nature, au cours desquels on peut incarner des personnages dans des scénarios, dans un lieu clos dédié qui permet de vivre une aventure immersive et complète. J'avais dans l'idée de créer des cycles de conférences sur l'histoire de Corse, mais dont le contenu historique s'appréhenderait par le spectacle. J'ai donc mis en place des conférences théâtralisées, mais aussi des excursions en petit comité - dans un minibus qui peut embarquer 8 passagers - pour aller dans les villages, dans des lieux de mémoire qui ne sont pas forcément accessibles aux grands groupes, hors des circuits touristiques habituels.

### **Vos conférences théâtralisées s'adressent à différents publics. S'agissant du public enfants, comment réagit-il?**

Les enfants et les jeunes adolescents, c'est vraiment le public le plus réceptif. Le costume et la théâtralisation vont rendre palpable l'évènement que l'on raconte, ce qui permet à l'enfant de mieux appréhender l'histoire. Loin de moi l'idée de jeter la pierre aux professeurs, le problème vient sans doute du système éducatif et de la méthode, qui est souvent une succession de dates, ce qui fait oublier aux enfants que derrière un évènement, une bataille, il y a des hommes et des femmes. Prenons le cas où j'incarne Paoli: il raconte qui il est, d'où il vient... Je pense que l'enfant, étant une véritable éponge à émotions, a besoin de ressentir de l'immersion dans des faits réels. Avant d'être guide, historien, je suis un conteur, ce qui me plaît, c'est de raconter des histoires: un enfant quand tu lui racontes une histoire, la grande histoire, ça doit être pour lui un moment qu'il vit. Mon but est de lui raconter une aventure. Quand on raconte une aventure à un enfant, il la retient. Et le coup de théâtre à la fin, c'est que c'est une histoire vraie! Et dès 7/8 ans, un enfant a la maturité nécessaire pour comprendre le monde du jeu et en même temps les connexions avec la réalité. Tout ce qui est costume, mise en scène, musique, est là pour l'aider à s'accaparer l'histoire.

### **Le public adulte est-il aussi réceptif?**

Je n'oublie pas que les adultes sont d'anciens enfants qui jouent... et qui retrouvent ce réflexe de savoir faire la part des choses, d'en tirer la substance. Côté contenu des conférences, c'est peut-être un peu plus approfondi, et encore, tous les adultes ne sont pas férus d'histoire et de patrimoine. Je m'adresse aussi bien à des gens d'ici - par exemple, récemment, à Prunelli di Fiumorbo dans le cadre de la Festa di a lingua Corsa- qu'à des personnes venues du continent dans des centres de vacances, à ceux qui ont un certain bagage comme à ceux qui en ont moins et qui pourtant ont soif de quelque chose. Donc à des publics a priori relativement différents. Cela dit, quand quelqu'un va assister à une conférence, c'est qu'il attend quelque chose. Là, on lui annonce une «conférence spectacle», donc une chose particulière. Et dans ce cas-là, en général, c'est une agréable surprise: on y trouve la rigueur d'une conférence, avec des références, des diapositives, mais en même temps il y a la musique et les costumes. L'adulte n'est pas comme un enfant: il se sent plus libre de parler, se lever, s'en aller... Et le costume, la mise en scène, la théâtralité en somme, sacralisent tout, créent une distanciation, que l'on ne va peut-être pas retrouver dans la conférence, sauf avec un public qui est habitué à en voir.

### **Pensez-vous élargir votre activité aux collègues et lycées?**

Pourquoi pas? Tout discours et toute thématique s'adaptent. Cet être absolument mystérieux et fascinant qu'est l'adolescent... il y a toujours

un moment où il faut casser un mur, devant lui. Même si pendant toute la conférence il peut paraître totalement indifférent, il garde une oreille ouverte. Qui plus est, en Corse, on a la chance d'avoir une jeunesse plutôt réceptive, et là c'est un rapport direct avec l'identité, donc si on leur explique des choses sur leur identité, sans tabou ni langue de bois, en tentant d'extraire la quintessence de la vérité historique, on peut faire des connexions avec notre société actuelle. Quand on explique que Paoli accueillait ceux qui étaient les migrants du XVIII<sup>e</sup> siècle - les familles juives - un adolescent qui peut avoir parfois des idées un peu arrêtées comprend que cette histoire, il la connaît, c'est celle qui est racontée à la télévision. Et c'est là qu'une connexion se crée avec l'adolescent. Qui plus est, on est un peu ici dans la transgression, vu qu'on leur raconte des histoires qui ne sont pas apprises à l'école, l'Education nationale les ayant mises de côté, soit pour des raisons politiques ou par manque de temps - comment le savoir? - et ça ce n'est pas fait pour leur déplaire.

### **Avez-vous envisagé de travailler cette approche de la conférence théâtralisée en direction d'enfants en situation de handicap mental?**

J'ai déjà travaillé, il y a longtemps, avec des enfants handicapés, à l'époque où j'étais en formation théâtrale à Paris, mais dans du spectacle pas de la conférence. Je disais que l'enfant est une éponge à émotions, là c'est puissance mille. Or avec la conférence-théâtralisée on parle d'histoire, d'évènement parfois violents... mais je crois que c'est envisageable, si on trouve la clé de compréhension de l'enfant, même si je pense qu'il y a des gens qui font ça bien mieux que moi.

### **Vous organisez aussi, avec Historia & Fantasia, des jeux de rôle grande nature. Que diriez-vous à ceux qui ont encore des préjugés contre les jeux de rôle?**

C'est vrai que dans les années 1990, il y a eu des débats au sujet des jeux de rôles, parce que de jeunes adolescents un peu fragiles sont entrés dans des écoles avec des épées, par exemple. Ces débats se sont un peu effacés, les jeux vidéo ont remplacé les jeux de rôles, côté mauvaise réputation. C'est en effet plus facile pour un enfant de s'imaginer dans un jeu de gangsters ou de combat: l'épée, le médiéval fantastique, c'est un peu désuet. Par ailleurs, il a été prouvé que le passage à l'acte violent se manifeste de toute façon, par un vecteur ou par un autre, du moment qu'il existe une fragilité psychologique. De plus, il faut savoir que les jeux de rôle sont un peu blanchis, car ils deviennent thérapeutiques, ils sont d'ailleurs utilisés dans les hôpitaux ou dans les entreprises. Le but du jeu, c'est de se couper pendant un week-end, ou plus, et de retrouver le sens du jeu, du défouloir. De permettre à quelqu'un d'être ce qu'il n'est pas, et d'accomplir peut-être ce qu'il ne pourrait probablement pas faire



Photo DR

*«Un adolescent qui peut avoir parfois des idées un peu arrêtées comprend que cette histoire, il la connaît, c'est celle qui est racontée à la télévision.»*

## AJACCIO

### ■ DE LA CORSE À LA COUR

Jusqu'au 9 juillet. Maison Bonaparte.

☎ 04 95 21 43 89 & [musees-nationaux-malmaison.fr](http://musees-nationaux-malmaison.fr)

Vivant entre Paris et la Corse, nombre de notables corses ont pris part à la vie diplomatique gouvernementale ou culturelle du Second Empire. Cette exposition réunit des témoignages de leur(s) activité(s) et de leur mode de vie.

### ■ MARIUS GRIMIGNI

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet. Galerie Aux arts, etc.

☎ 04 95 23 20 81/06 72 76 82 86

Portes ouvertes sur l'imaginaire, les œuvres de Marius Grimigni combinent peinture et collage, pour mieux exprimer ses rêves, fantaisies ou peurs.

### ■ CAROLINE, SŒUR DE NAPOLÉON, REINE DES ARTS

Du 30 juin au 2 octobre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)

Autour de la personnalité de Maria-Annunziata Bonaparte, devenue Caroline Murat et reine consort de Naples, le Palais Fesch offre un panorama sur le phénomène artistique européen que constitua le néo-classicisme.

### ■ ATELIERS LOCU TEATRALE

Le 24 juin, 17h et 19h.

☎ 04 95 10 72 03 & [www.locu-teatrale.info](http://www.locu-teatrale.info)

Les élèves des cours de théâtre bilingues pour enfants présentent leurs spectacles de fin d'année: 16h45, *U mare hè turchinu*; 19h, *Induva hè a speranza*.

### ■ 12 HOMMES EN COLÈRE

Le 26 juin, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & [www.corsebillet.com](http://www.corsebillet.com)

Un jury doit rendre un verdict unanime sur le cas d'un adolescent accusé de parricide. Mais un juré doute de la culpabilité et amène les autres à ne pas conclure à la hâte. D'après la pièce de Reginald Rose, un spectacle de la troupe I Leoni bianchi.

### ■ LE MÉDECIN MALGRÉ LUI

Le 30 juin, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 51 53 03 & [www.ajaccio-tourisme.com](http://www.ajaccio-tourisme.com)

Pour se venger de son époux qui l'a molestée, Martine le fait passer pour un médecin de génie qui, toutefois, n'exerce qu'à condition d'avoir été rossé. Satire du charlatanisme, de la crédulité, une pièce Molière présentée par l'atelier Anghjula Rosa.

### ■ BALAGNA

Le 26 juin, 20h30. Eglise St Roch.

☎ 04 95 51 53 03 & [www.ajaccio-tourisme.com](http://www.ajaccio-tourisme.com)

Ce groupe de chanteurs et musiciens module sa formation selon les exigences et les arrangements d'un répertoire où cohabitent chants traditionnels sacrés et profanes et créations qui privilégient les textes de poètes corses contemporains.

## ■ JAZZ IN AIACCIU

Du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet, 21h. Lazaret Ollandini.

☎ [www.jazzinaiciu.com](http://www.jazzinaiciu.com)

Le 27 juin: China Moses. Le 28 juin: Incognito. Le 29 juin: Madeleine Peyroux. Le 30 juin: Dianne Reeves. Le 1<sup>er</sup> juillet: Woman to woman. Durant le festival, expositions de: Gabriel Diana, Nita Bertaudière, Marc Leonetti, Marie-Céline Chottin, Jean-Olivier Chafrax, Mako Deuza et Nicole West.

## ALATA

### ■ ST JEAN DES POÈTES

Le 23 juin, 19h. San Benedetto.

Des poètes insulaires viennent lire, dire ou déclamer leurs poèmes tout au long d'une soirée qui se termine par un symbolique « feu de la Saint-Jean ». Accès libre.

## BASTELICACCIA

### ■ UN CHŒUR DANS LES ÉTOILES

Le 24 juin, 21h30. Église.

☎ 04 95 22 55 13

Un spectacle associant vidéoprojection, observation du ciel, narration et chant, proposé par l'ensemble vocal La Croche Chœur et le Club ajaccien d'astronomie.

## BASTIA

### ■ VOICES

Les 23 et 24 juin, 21h. Fabrique de théâtre.

☎ 04 95 39 01 65 & [www.theatrealibi.com](http://www.theatrealibi.com)

Dans une mise en scène de Catherine Graziani, le Groupe Divisions interprète deux textes d'Harold Pinter: *Family voices* où il est question des non-dits familiaux et *Victoria station*, dialogue absurde entre un chauffeur de taxi et son dispatcher.



## BONIFACIO

### ■ TRANSCENDER LA MATIÈRE

Jusqu'au 2 juillet. Espace St Jacques.

☎ [www.bonifacio-mairie.fr](http://www.bonifacio-mairie.fr)

Sculpteur, Cyril Maccioni travaille béton, bois, acier, matériaux composites pour réaliser des créations uniques. Il présente une série d'œuvres animalières monumentales en fibre de verre, entre puissance et vulnérabilité.

## PATRIMONIO

### ■ ASSORTIMOTS

Jusqu'au 2 juillet. Domaine Oregna de Gaffory.

☎ 04 95 37 45 00

Journaliste reporter d'images et photographe indépendante, Raphaëlle Duroselle joue avec les mots et les

images, les figures de style et les icônes médiatiques. Elle présente 17 œuvres photographiques originales, accompagnées des objets qui ont permis leur réalisation.

## PORTICCIO

### ■ REGARDS SUR LE DOC

Les 23 et 24 juin, 19h et 21h30. CCAS Marina.

☎ 04 95 25 21 00 & [www.figra.fr](http://www.figra.fr)

Le Festival international du grand reportage d'actualité et du film documentaire (Figra) propose la projection, en présence des réalisateurs, de 6 films issus de sa sélection officielle 2017. Entrée libre



## PORTO-VECCHIO

### ■ DE DANTE À AU REVOIR M. PICASSO

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet. Bastion de France

☎ [www.porto-vecchio.fr](http://www.porto-vecchio.fr)

Après avoir été contraint de mettre un temps sa carrière entre parenthèses, l'artiste-peintre Stéphane Chisa présente une exposition exceptionnelle, représentative d'une créativité foisonnante, sensible, puissante.

### ■ KATERINA KOVANJI

Le 30 juin, 21h. Eglise St Jean-Baptiste.

☎ 04 95 70 09 58 & [www.ot-portovecchio.com](http://www.ot-portovecchio.com)

Soliste de la philharmonie de Saint-Petersbourg et de la compagnie lyrique de Foggia, la mezzo-soprano Katerina Kovanji, accompagnée au piano par Laura Sibella, interprète des œuvres de Rossini, Mozart, Kurt Weil, mais aussi des chants corses et russes.

## PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU

### ■ ATELIERS ANIMA

Jusqu'au 25 juin, 17h et 21h. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)

Les élèves des ateliers théâtre et cirque du centre culturel Anima présentent leur travail. Les 23 et 24, 21h, spectacle de l'atelier théâtre adultes à partir de collages de textes de Jean-Michel Ribes et Sébastien Thiéry. Les 24 et 25 juin, 17h, *Le journal de Grosse Patate*, d'après un texte de Dominique Richard, interprété par les enfants des ateliers cirque et théâtre. Entrée libre.

## C'EST LEUR TOURNÉE

### BARBARA FURTUNA

Le 27 juin, église St Jean-Baptiste, Porto-Vecchio. Le 29

juin, église N-D de la Miséricorde, L'Île-Rousse. Le 30

juin, cathédrale du Nebbiu, Saint Florent. Concerts à

21h. ☎ [www.barbara-furtuna.fr](http://www.barbara-furtuna.fr)



# LOCAUX À VENDRE OU À LOUER À PARTIR DE 90m<sup>2</sup>

## BALEONE CENTRE

31 LOCAUX  
COMPLEXE ORGANISÉ,  
CENTRE D'AFFAIRES ÉLARGI  
POUR TOUS LES PROFESSIONNELS



[rivesud-immobilier.com](http://rivesud-immobilier.com) ou 04 95 50 43 40

RIVESUD  
immobilier



## Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



# 30

Balagne - Corté

orange™

# 30

Corse - PACA

# SFR

# 390

National

numericable™

# 95

Bastia

play TV

# @

Internet

Lundi 26 Juin

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h05 Les Extraordinaires Aventures du Kinobus - 12h05 La Terre Vue du Sport - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Calvi XTri - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h10 Zikspotting - 17h10 Noob - 17h55 A votre Service - 18h05 Clips Musicaux - 18h35 In Caffè - 19h20 Oranges Protectrices - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Les Extraordinaires Aventures du Kinobus - 21h00 Noob - 21h45 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Autoroute Express - 23h00 Associ - 0h00 Nutiziale

Mardi 27 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 10h55 Zikspotting - 11h10 In Caffè - 12h15 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h10 Autoroute Express - 13h25 Zikspotting - 14h30 Jean Racine - 16h40 Clips Musicaux - 17h50 A votre Service - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Calvi XTri - 21h15 Noob - 21h45 Grand Tourisme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Mercredi 28 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Hors des Sentiers Battus - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Noob - 14h30 Black And Wild - 15h30 Oranges Protectrices - 17h35 Noob - 17h55 Clips Musicaux - 18h15 Zikspotting - 18h40 Hors des Sentiers Battus - 19h30 Nutiziale - 20h10 Les Jours Ici - 21h20 Mix Master Mike - 21h50 A votre Service - 21h55 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

Jeudi 29 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Jours Ici - 13h55 A votre Service - 14h05 La Terre Vue du Sport - 14h30 Mix Master Mike - 16h10 La Terre Vue du Sport - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Jean Racine - 21h15 Noob - 21h35 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h10 In Caffè - 0h00 Nutiziale

Vendredi 30 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 13h10 Oranges Protectrices - 13h20 In Caffè - 14h30 Calvi XTri - 14h55 Les Extraordinaires Aventures du Kinobus - 15h35 Zikspotting - 15h55 Mix Master Mike - 16h45 Autoroute Express - 17h00 Noob - 18h20 Les Jours Ici - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 Black And Wild - 22h10 Noob - 22h20 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Hors des Sentiers Battus - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



# www.telepaese.corsica





*Les brasseurs vous invitent à découvrir leur métier partout en France*

23  
.....  
24  
.....  
25

**LA MOISSON  
DES  
BRASSEURS**

